

VILLE DE NEUCHÂTEL

**CONSEIL GÉNÉRAL
46^e SEANCE**

37^e période administrative 2016-2020

Année 2019-2020

**Lundi 7 décembre 2020, à 19h30
au Château, salle du Grand Conseil**

Présidence de M. Alexandre Brodard (PLR), président.

Y compris le président, 35 membres sont présents : Mmes et MM. Rahel Aggeler (PLR), Jules Aubert (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Patricia Burger (VL/PDC), Ilir Bytyqi (Soc), François Chédel (PopVertSol), Carol Chisholm (PopVertSol), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Jean Dessoulavy (VL/PDC), Michel Favez (PopVertSol), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Timothée Hunkeler (Soc), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Frédérique Mouchet (PLR), Philippe Mouchet (PLR), Jean-Pierre Mutabazi-Karamage (PLR), Charlotte Opal (PopVertSol), François Pahud (VL/PDC), Morgan Paratte (Soc), Anne Dominique Reinhard (Soc), Jean-Claude Roueche (PLR), Georges Alain Schaller (PLR), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Mariachiara Vannetti (Soc), Benoît Zumsteg (PLR), Martha Zurita (PopVertSol).

Excusés : Mmes et MM. Julie Courcier Delafontaine (Soc), Sahar Ghaleh Assadi (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertSol), Dimitri Paratte (PopVertSol), Jimmy Gamboni (PopVertSol).

Le Conseil communal était représenté par M. Thomas Facchinetti (Soc), président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), vice-présidente, Mme Christine Gaillard (PopVertSol), M. Fabio Bongiovanni (PLR), et Mme Anne-Françoise Loup (Soc), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 44^e séance, du lundi 28 septembre 2020, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 45^e séance, du lundi 16 novembre 2020, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

Communiqués de presse

- De la Direction de la culture intitulé « Une semaine à créer librement dans un lieu culturel de Neuchâtel ».
- De Neuchâtel Centre et de la Direction de l'économie intitulé « Animer la ville et soutenir ses commerçants : l'Avent sous le signe de la solidarité locale ».
- Du Jardin botanique de Neuchâtel intitulé « Le Jardin botanique de Neuchâtel développe un artisanat de maroquinerie à base de fibres végétales ».
- De la Chancellerie communale intitulé « Une décision qui permet d'aller de l'avant ».
- De Neuchâtel Centre et de la Direction de l'économie intitulé « Et si vous faisiez vos cadeaux avec des bons d'achat de Neuchâtel Centre ? ».
- Du Conseil communal intitulé « Le Prix de la citoyenneté 2020 décerné à Un jour sans faim et Be-hôme ».
- Du Conseil communal intitulé « Un Conseil communal enthousiaste, confiant et prêt à relever le défi d'une fusion historique ».

ORDRE DU JOUR

A. Autres objets

20-608 (Réponse écrite du Conseil communal du 14 septembre 2020)
Interpellation du groupe PLR par M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée « Le virus « concouris architecturis » dévore-t-il nos finances ? ».

20-609

Interpellation du groupe PopVertSol par M. Jean-Luc Richard et consorts, intitulée « La Ville en fait-elle assez pour la promotion de l'isolation des bâtiments et des énergies renouvelables ? ».

20-610

Interpellation du groupe PLR par M. Yves-Alain Meister et consorts, intitulée « Télétravail dans l'administration : Quel bilan en retirer ? ».

20-611

Interpellation du groupe PLR par M. Mirko Kipfer et consorts, intitulée « Zone d'utilité publique de Chaumont, vraiment ? ».

20-612

Interpellation du groupe PLR par M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficience possible ? ».

20-502

Postulat du groupe socialiste par Mme Julie Courcier Delafontaine et consorts, intitulé « A l'appui du rapport 20-012 concernant la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel ».

20-305

Motion du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulée « Pour l'introduction de Conseillers généraux suppléants ! ».

20-613

Interpellation du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulée « Les food-truck, ces mal-aimés en Ville, pourquoi ? ».

20-306

Motion des groupes PopVertSol et socialiste par Mme Martha Zurita, M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Plus de terrains pour des logements d'utilité publique ».

18-402/18-403/18-404 (Pour mémoire)

Propositions par Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de

Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

Selon décision du Bureau du Conseil général du 12 février 2019.

19-406 (Pour mémoire)

Proposition du groupe socialiste, par Mmes et MM. Baptiste Hurni, Mariachiara Vannetti, Gabriele Jeanneret, Nando Luginbühl, Patrice de Montmollin, Jonathan Greillat, Antoine de Montmollin, Catherine Schwab, Anne Dominique Reinhard et Timothée Hunkeler, intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel » (Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019 :

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020.

Neuchâtel, le 17 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Thomas Facchinetti

Le chancelier,

Rémy Voirol

Propos présidentiels

M. Alexandre Brodard, président, déclare :

- J'ai le plaisir d'ouvrir la 46^e séance de la période administrative 2016-2020, la dernière de l'année civile, la dernière de la législature, mais – surtout – la dernière de la Ville de Neuchâtel dans ses frontières actuelles, qui datent du 1^{er} janvier 1930 suite à la fusion avec La Coudre.

Cette séance se déroulera en deux parties : une partie ordinaire, dans laquelle nous suivrons l'ordre du jour et les objets du Conseil général, et une deuxième partie protocolaire.

20-608

Interpellation du groupe PLR par M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée « Le virus « concouris architecturis » dévore-t-il nos finances ? »

(Réponse écrite du Conseil communal du 14 septembre 2020)

En voici le texte :

Dans son rapport 20-002 le Conseil communal nous a demandé lors de la séance du 10 février dernier un crédit de 270'000.- CHF TTC pour l'organisation d'un nouveau concours d'architecture, cette fois-ci pour le projet de rénovation du collège des Parcs.

De nombreux concours d'architecture ont été organisés par nos autorités lors des dernières législatures, par exemple pour le secteur Port / Jeunes-Rives, bassin du Nid-du-Crô, anciennes Caves du Palais, NumaPort, Vieux-Châtel, La Coudre pour n'en citer que quelques-uns qui nous reviennent rapidement en mémoire. Il nous est souvent difficile d'évaluer la pertinence, la nécessité de lancer un concours d'architecture en l'absence de critères simples et clairs. Ces concours ont besoin de règles, de temps et d'argent pour être mis sur pied et les bénéfices en résultant sont également difficiles à évaluer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les critères pour lancer un concours d'architecture de manière générale ?
 - Quels sont les critères pour un concours d'architecture ouvert ?
 - Quels sont les critères pour un concours d'architecture sur invitation ?

- Combien de concours d'architecture ont été lancés ces 20 dernières années par notre ville ?
- Combien ces différents concours ont-ils coûté aux contribuables ?
- Combien de projets lauréats ont effectivement été réalisés ?

A la question du président, M. Alexandre Brodard, demandant si l'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal (voir procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020), **M. Philippe Mouchet** répond :

- J'ai longuement hésité, comme c'est la dernière séance, à profiter de prendre encore la parole et m'étendre sur les bienfaits des concours d'architecture. Mais je suis très satisfait de la réponse et nous pouvons ainsi écourter les débats.

L'ouverture de la discussion n'étant pas demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, déclare **l'interpellation n° 20-608 traitée et donc retirée de l'ordre du jour.**

20-609

Interpellation du groupe PopVertSol par M. Jean-Luc Richard et consorts, intitulée « La Ville en fait-elle assez pour la promotion de l'isolation des bâtiments et des énergies renouvelables ? »

En voici le texte :

Les comptes 2019 montrent que, sur 500 000 francs budgétés pour subventionner l'énergie solaire et l'isolation des bâtiments, seule la moitié a été utilisée cette année, et encore moins l'année précédente. De plus, après avoir lentement mais régulièrement diminué, la quantité globale d'énergie de chauffage utilisée en ville ne baisse plus depuis 2014, voire augmente légèrement. Et cela, alors que bon nombre de grands bâtiments à toit plat ne sont pas équipés de panneaux et que le parc d'immeubles à assainir reste considérable.

Ce double constat n'est pas sans inquiéter, au moment où le réchauffement climatique devient chaque année plus évident et que nous devons impérativement diminuer notre consommation d'énergie fossile. Si la stratégie énergétique de la ville, reprise dans Neuchâtel 2050, vision d'aménagement de la ville, est adaptée en visant « la réduction des besoins et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables » locales (p. 53), force est de constater que nous avons trop tardé face à l'urgence climatique. Des objectifs ambitieux pour 2035 ou 2050 ne seront atteints que si l'on prend des mesures résolues dès à présent.

Des subventions qui ne sont pas demandées, cela interpelle ! Ces programmes d'incitation bénéficient-ils de toute la publicité nécessaire ? Si oui, sont-ils assez incitatifs ? Y a-t-il d'autres barrières, non financières, qui découragent les meilleures volontés ? Les propriétaires d'immeubles de rendement ont-ils un quelconque intérêt à isoler leurs biens ? Faut-il promouvoir davantage l'installation de panneaux solaires thermiques ?

Ceux-ci restent rares, alors que leurs multiples avantages économiques et écologiques en font une source d'énergie renouvelable au moins aussi intéressante que le photovoltaïque : quasi autonomie énergétique pour l'eau chaude sanitaire et, dans une moindre mesure, pour le chauffage, ainsi que baisse de la consommation d'énergie fossile importée de loin, entraînant une réduction de la pollution et la mitigation du réchauffement climatique, sans parler de l'amélioration de la balance commerciale.

Il va sans dire qu'entreprendre rapidement de tels travaux sur les bâtiments publics, de même que les inciter sur les immeubles privés constituerait aussi une mesure de relance pour les entreprises locales frappées par la récession due au COVID-19.

En conséquence, le groupe PopVertSol souhaite poser les questions suivantes au Conseil communal :

1. Le Conseil communal entend-il renforcer la promotion actuelle de l'isolation thermique des bâtiments privés et publics de la ville, tant à la construction qu'à la rénovation ? Le cas échéant, comment et quand ?
2. Le Conseil communal entend-il renforcer la promotion actuelle de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques sur le domaine privé, à la construction et lors de rénovations ? Le cas échéant, comment et quand ? En particulier, quelle est la surface globale de panneaux thermiques installée en ville et quelle est son évolution ? Quelle surface a été subventionnée depuis l'introduction du subventionnement de tels panneaux en 2018 ?
3. Quel est le potentiel de la géothermie de surface et de la géothermie profonde pour notre ville ? Le cas échéant, comment le Conseil communal entend-il promouvoir son exploitation ?
4. Mêmes questions pour l'apport thermique (chaleur et froid) du lac, voire de la Serrière et du Seyon.
5. Serait-il pertinent d'exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques des ménages, du service des parcs et promenades, des vignes à travers la création d'une centrale à biogaz communale ou régionale ?
6. Est-ce qu'une commune pourrait, via sa réglementation communale, exiger des standards minimaux en matière d'isolation des bâtiments et d'autonomie énergétique plus exigeants que ceux prévus par la législation cantonale ? Dans l'affirmative, le Conseil communal entend-il utiliser cette possibilité ?

Nous remercions d'avance le Conseil communal des explications fournies.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Merci beaucoup de me donner la parole. Notre Conseil partage les constats et les questionnements de l'interpellateur.

S'agissant d'une interpellation orale au sujet de thématiques très vastes, nous sommes obligés de concentrer les réponses sur l'essentiel. Oui, nous devons absolument et drastiquement améliorer notre bilan énergétique. Oui, les demandes de subventions en matière d'assainissement de bâtiments et d'installations solaires restent effectivement en deçà des fonds disponibles.

Disons-le d'emblée : il est très facile d'obtenir des subventions. En effet, nous nous basons sur des formulaires déjà validés par d'autres instances. L'octroi communal est automatique. Il y a donc d'autres obstacles qui retiennent les propriétaires de s'engager. Passons les questions en revue.

Premièrement : « Le Conseil communal entend-il renforcer la promotion actuelle de l'isolation thermique des bâtiments ? » Oui, c'est d'ailleurs déjà fait : vous avez validé le rapport n° 19-025 intitulé « Mieux intégrer patrimoine et stratégie énergétique », avec l'arrêté qui répond à trois points. Premièrement, la Ville a augmenté la subvention pour l'assainissement thermique, qui est passée de 15 à 20 % de la subvention allouée par le Canton par son Programme Bâtiments. Deuxièmement, nous allons améliorer notre campagne de promotion, par une page internet dédiée et par des liens sur notre page Facebook. C'est en partie déjà fait. Troisièmement, le délégué à l'énergie compte intégrer très en amont les processus en lien avec les demandes de permis de construire, afin de bien accompagner les projets.

Deuxième question : « Le Conseil communal entend-il renforcer la promotion actuelle de l'installation de panneaux solaires ? » Deux approches ici : nous avons, là aussi, augmenté la subvention, laquelle a passé de CHF 500.- par kWc à CHF 700.- par kWc pour les installations solaires bien intégrées. Pour le solaire photovoltaïque, les subventions existent depuis 2012, et, de ce moment-là jusqu'à l'année dernière, nous sommes passés de 900 m² à 37'000 m² de panneaux photovoltaïques installés, soit une surface multipliée par 40. D'ici à 2030, nous souhaitons doubler la surface de panneaux pour produire 6 % des besoins en énergie électrique sur notre territoire.

S'agissant de la deuxième réponse à cette question, soit comment promouvoir l'installation de panneaux solaires, les études réalisées en Suisse et notre propre analyse montrent que beaucoup de propriétaires hésitent à se lancer dans ce genre d'installation solaire, car cela implique toujours un chantier, souvent combiné à d'autres travaux. Cela signifie donc des démarches, l'établissement d'un projet, des négociations, des

décisions, des formalités, des travaux, des investissements, etc. Afin de réduire ces obstacles, nous avons lancé, le 29 octobre, le projet intitulé « Energie solaire : comment faire ? ». Il s'agissait d'une conférence virtuelle – Covid oblige – avec le professeur Genoud de la HES Valais et Raphaël Domjan. Vous pouvez revoir cette conférence en intégralité sur le site de la Ville, avec toutes les informations pour pouvoir participer.

Le lancement de ce projet a rencontré un très grand succès. Nous avons désormais – dans une première vague – les propriétaires de 80 bâtiments inscrits pour la première analyse de leur immeuble. Ensuite, il y aura une deuxième phase, où nous allons préciser les dossiers, de sorte à pouvoir lancer des appels d'offres groupés. Nous espérons qu'à l'arrivée, courant 2021, une cinquantaine de bâtiments bénéficieront d'une installation solaire facilitée par la Ville. Je rappelle que ce sont toujours les propriétaires qui investissent. Nous aidons, nous accompagnons, nous regroupons, nous mettons en place un jury qui valide la qualité des dossiers, auquel seuls les installateurs certifiés peuvent participer. C'est vraiment un projet *win-win* qui coûte relativement peu à la Ville. Nous espérons ainsi améliorer sensiblement notre bilan énergétique.

Troisième et quatrième questions de l'interpellateur : « Quel est le potentiel de la géothermie et des sources de chaud et de froid du lac, de la Serrière et du Seyon ? » Pour notre canton, le potentiel de géothermie est énorme, selon la conception directrice de l'énergie du canton. Au niveau cantonal, le potentiel est de l'ordre de 700 GWh par année, dont seulement 30 GWh sont aujourd'hui exploités.

Toutefois, il faut savoir que la géothermie profonde reste une technologie qui a des risques environnementaux manifestes et qui demande des investissements très importants. En effet, s'il est possible d'estimer la température de l'eau que l'on trouvera en profondeur, il est très difficile d'en estimer le débit. Donc, si vous avez juste quelques gouttes qui sortent, cela ne vaut pas la peine.

Quant à notre ville, nous sommes fortement limités par l'interdiction de forer sur la plus grande partie du territoire communal. Notre sous-sol est composé de calcaire et de marne, ce qui le rend inadapté à des forages en raison du risque de contaminer les eaux souterraines.

Par contre, notre commune a un autre atout énergétique, c'est le lac. Si la STEP comprend déjà des installations de freecooling pour Microcity, nous analysons actuellement le potentiel, la faisabilité d'aller beaucoup plus loin dans le cadre du plan Energie communal, qui fera partie du Plan Directeur d'aménagement.

En parallèle, une étude est en cours pour valoriser l'eau de la Serrière. Cette chaleur pourrait être utilisée en hiver pour chauffer et, en été, pour

refroidir et amener de la fraîcheur. Attention : nous sommes au stade d'étude d'un projet de longue haleine. Nous sommes vraiment en train de poser les bases nécessaires pour exploiter ces sources d'énergie.

Cinquième question de l'interpellateur : « Serait-il pertinent d'exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques ? » Oui, absolument, l'énergie contenue dans nos déchets organiques peut être exploitée. Remarquons toutefois que, pour être rentable, une installation de traitement des biodéchets doit être d'une certaine taille et que la valorisation décentralisée via les compostages est normalement privilégiée. Ceci dit, nous avons, dans le canton, des centrales énergies traitant les biodéchets à Fleurier et au Val-de-Ruz, et une autre en phase de projet à La Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, notre STEP fonctionne avec un biodigesteur pour les biodéchets plutôt liquides.

La sixième question, enfin : « Est-ce qu'une commune pourrait, via sa réglementation communale, exiger des standards minimaux en matière d'isolation des bâtiments et d'autonomie énergétique plus exigeants que ceux prévus par la législation cantonale ? » La réponse est affirmative. Oui, c'est effectivement possible d'être plus exigeant. Cependant, il faut comprendre que la loi cantonale en matière de constructions neuves est déjà très stricte et très détaillée. Il y a très peu de constructions neuves sur notre territoire : moins de dix chaque année. Ce n'est donc pas là que nous faisons l'essentiel des gains en matière de bilan énergétique. Il faut surtout travailler sur la rénovation des bâtiments existants, ce que nous faisons déjà avec des adaptations de l'accès aux subventions du Fonds énergie.

Rappelons aussi que la loi cantonale oblige tous les propriétaires de bâtiments d'une certaine taille et dont le permis de construire a été délivré avant 1990 – donc de plus de trente ans – à réaliser une étiquette énergétique de leurs biens immobiliers. C'est une chose. Par contre, la loi cantonale ne prévoit pas d'imposer aux propriétaires qui ont obtenu une mauvaise note d'entreprendre des travaux d'assainissement. Cette problématique a été largement débattue au niveau cantonal et le sera encore, j'imagine.

En tant que Ville, nous n'entendons pas mettre notre énergie dans l'établissement de normes locales supplémentaires encore plus strictes, qui risquent de plutôt freiner les volontés d'assainir. Il faut bien aussi se mettre parfois dans la peau des propriétaires. Nous voulons plutôt être créatifs et pragmatiques pour amener les propriétaires à réaliser des assainissements qui vont sensiblement améliorer le bilan énergie. Dans ce sens, le projet « Energie solaire : comment faire ? » que nous venons de lancer va vraiment promouvoir cette approche *win-win*. Nous espérons vraiment faire un saut qualitatif dans notre bilan énergétique à travers ce

projet. Il s'agit d'une première phase que nous lançons, dont nous prévoyons d'élargir l'approche l'année prochaine – avec une deuxième vague, puis une troisième – si celle-ci se révèle vraiment intéressante pour tout le monde.

A la question du président, M. Alexandre Brodard, demandant si les interpellateurs sont satisfaits de la réponse du Conseil communal, **Mme Carol Chisholm** répond :

- J'ai juste un petit point d'ordre : nous avons préparé un développement de cette interpellation et nous n'avons pas eu l'occasion de le présenter. Mais comme Mme Gaillard a très bien répondu à plus ou moins tous les points qui étaient dans le développement écrit – c'était M. Richard qui l'avait préparé et j'allais le lire en son absence – nous allons laisser passer l'occasion d'utiliser les belles paroles de Jean-Luc, qui est malheureusement absent ce soir. Nous remercions Mme Gaillard pour sa réponse, laquelle est quasi télépathique, puisque toutes nos questions sont abordées.

Le président, **M. Alexandre Brodard**, confirme :

- Effectivement, nous avons oublié de vous donner la parole pour développer l'interpellation, mais je crois que le Conseil communal avait compris le sens du développement.

L'ouverture de la discussion n'étant pas demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, déclare l'**interpellation n° 20-609 traitée et donc retirée de l'ordre du jour.**

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le président, **M. Alexandre Brodard**, informe :

- Concernant le troisième point de notre ordre du jour – l'interpellation n° 20-610 du groupe PLR, par M. Yves-Alain Meister et consorts, intitulée « Télétravail dans l'administration : quel bilan en retirer ? » – je me permets de constater, à l'endroit du Conseil communal, que sa réponse est tardive. Mais comme j'ai connaissance de son envoi imminent, je vous invite à un peu de patience.

20-611

Interpellation du groupe PLR par M. Mirko Kipfer et consorts, intitulée « Zone d'utilité publique de Chaumont, vraiment ? »

En voici le texte :

Chaumont dispose d'une vaste zone d'utilité publique. Elle se situe dans le périmètre de l'arrivée du funiculaire, du terrain de football, du Grand hôtel, du Topekaranch, avec une extension vers le Home bâlois.

Nous sommes parfois surpris par l'utilisation de cette zone qui dans certains cas nous paraît en marge des buts de l'affectation.

Le manque de rigueur dont fait preuve la Ville dans sa gestion de la zone d'utilité publique de Chaumont est-il le reflet d'un désintérêt, d'une lassitude, d'un lâcher-prise ou est-ce le fruit d'une vision politique établie ? Le cas échéant quelle est-elle et pour quelles raisons s'exprime-t-elle par une mise à disposition de zones de loisirs et de délassément au profit d'utilisateurs uniques, ou par l'abandon soit d'infrastructures (le Home bâlois) soit de cohérence d'affectation (le Grand Hôtel) ?

Le Topekaranch amène un élément de loisirs et offre diverses prestations publiques, dont en particulier la « location de poneys et de chevaux ». Une partie importante de son activité consiste également en la location de boxes pour des chevaux privés ce qui, sans forcément être en contradiction avec l'affectation de la zone, en contredit les objectifs. Par ailleurs sa vision pour le moins extensive vers une utilisation exclusive des espaces environnants y compris le terrain de football est d'autant plus en contradiction avec l'objectif visé par l'affectation.

Que dire du Grand Hôtel : vide depuis près de 20 ans ou parfois habité par un représentant des propriétaires ou par un propriétaire - personne ne le sait-, il n'a d'hôtel que son nom et son utilisation « privée » s'en trouve de fait en totale incompatibilité avec le plan des affectations.

Quant au Home bâlois son affectation n'a rien d'incompatible avec son utilisation dès lors qu'il n'est pas utilisé. Rappelons qu'il est la propriété de la Ville qui le laisse vide, quasiment à l'abandon depuis également près de 20 ans ! S'il n'est pas possible de lui trouver une utilité, peut-être devrait-on, par exemple, songer à en démolir l'annexe et réaffecter l'ancienne bâtisse à l'habitation.

Cela nous amène à nous interroger sur l'avenir du bâtiment du home de la Chomette, qui va prochainement fermer ses portes ; lui également propriété de la Ville. Nous craignons qu'il ne tombe à l'abandon dans les 20 prochaines années, à l'image du Home bâlois ; à moins que la Ville ne se soit montrée prévoyante et qu'elle n'envisage déjà sa reconversion. Le cas échéant, nous nous réjouissons d'en connaître la nature.

M. Mirko Kipfer, auteur de l'interpellation, développe :

- Plutôt que de reprendre le texte de notre interpellation, je suggère de repasser au travers de quelques différents secteurs qui sont concernés par celle-ci.

Tout d'abord, concernant le terrain de football, rappelons qu'il a été aménagé par des habitants de Chaumont au profit du club local. S'il est vrai qu'il n'est plus utilisé dans sa vocation première, il reste un lieu de détente et d'activités ludiques et sportives, ouvert à tous, dont l'entretien incombe à la Ville. Force est de constater que cette affectation, bien que largement approuvée, ne convient pas à tous, comme en témoigne la mise en place – fin mai – de panneaux d'interdiction d'accès visant à en empêcher l'utilisation.

Par ailleurs, suite à une démarche de l'école de Chaumont – adressée aux affaires foncières – afin de pouvoir s'y rendre à la sortie du premier confinement pour des activités sportives, il a été répondu par l'envoi d'une copie de courriel d'information : « Les élèves de Chaumont vont utiliser le terrain pour les leçons de gymnastique en essayant de piétiner le moins possible l'herbe ».

D'autre part, une autorisation d'y faire paître les chevaux et d'exploiter l'herbe y est mentionnée, tout en précisant également que le terrain de 4'800 m² ne fait pas partie d'un bail, sous-entendant qu'il s'agit d'une mise à disposition à bien plaisir, non officielle.

Incontestablement, il y a un gros problème, sans doute un malentendu qu'il s'agit de clarifier. Nous demandons avec insistance que la zone du terrain de football soit réservée à sa vocation de place de délasserment publique, ouverte à tous, et qu'elle ne se transforme pas – ainsi que cela semble se dessiner – en zone agricole au profit d'un seul et unique utilisateur. Cela implique une prise de position claire de la Ville pour un

accès à tous et un entretien en adéquation avec les activités ludiques et sportives que l'on peut envisager sur ce terrain.

A ce propos, entre le début de l'année et la manifestation du 31 juillet, le terrain n'a été tondu qu'à deux reprises, à savoir pour les foins, puis pour le 31 juillet. A part pour la fête du 31 juillet, il n'a donc fait l'objet d'aucun entretien en lien avec son affectation.

Venons-en au Grand Hôtel. La folie des grandeurs d'un promoteur – soutenu par une classe politique dont on sait maintenant qu'elle s'est largement trompée – a conduit au remplacement d'un vieil hôtel. Le charme de ce dernier ferait sans doute, actuellement, son succès. Toujours est-il qu'entraîné dans une faillite, le Grand Hôtel a été racheté il y a environ vingt ans par des investisseurs égyptiens. Sa vocation hôtelière a, depuis, disparu. Apparemment, il n'est aucunement entretenu et, parfois, seules une ou deux personnes – liées au propriétaire, semble-t-il – y séjournent. Plus récemment – ainsi que l'ont relevé les médias – des squatters l'ont également colonisé. Dès lors, son utilisation ne peut plus être considérée comme compatible avec l'affectation de la zone. Faut-il rappeler que la construction de l'hôtel Chaumont & Golf a été largement soutenue et encouragée par les autorités de l'époque ? Il serait temps de déployer une énergie équivalente pour le réhabiliter.

Le Home bâlois, lui aussi, n'est plus utilisé depuis plus de vingt ans, au point – comme mentionné précédemment – qu'il n'est plus possible de lui trouver une contradiction avec l'affectation de la zone. Propriété de la Ville et maigrement entretenu – le coût en est, quand même, de l'ordre de CHF 20'000.- par année selon les comptes – nous nous interrogeons, non seulement, sur la réelle volonté de la Ville de lui trouver une affectation, mais, surtout, sur la pertinence qu'elle en soit propriétaire. A moins qu'une solution ait enfin été trouvée – ou soit en passe de l'être – nous devrions sans doute envisager la destruction de l'annexe et le retour à l'habitation privée de la maison originelle.

L'avenir du home de La Chomette – qui cessera tantôt son activité – nous inquiète d'autant plus au regard de ce que nous avons décrit à propos du Home bâlois. Rappelons aussi qu'en 2014, en réponse à une interpellation au sujet de l'avenir du Home bâlois, le Conseil communal avait affirmé réfléchir pour lui trouver une affectation très rapidement.

En conclusion, il me paraît évident qu'une partie de la zone d'utilité publique de Chaumont n'a de publique que son affectation officielle. Dans les faits – et sous certains aspects de sa gestion – elle nous apparaît davantage comme une zone d'embarras majeur, avec, comme corollaire la perception désespérante d'un abandon. Cette perception est d'autant plus dérangeante qu'elle nous amène à soupçonner qu'il s'agit d'une stratégie. En effet, au fur et à mesure d'un manque d'entretien – ou du

manque d'affectation – les infrastructures perdent leur attractivité, ce qui apporte une justification au fait de ne pas les entretenir. On glisse ainsi vers une dégradation inéluctable et un abandon qui autorise ensuite des choix en totale contradiction avec les objets originaux.

Par ailleurs, je crains que le petit chalet – ou cabanon – situé au nord de la place de football – et datant, sauf erreur, du plan Wahlen – ne subisse le même sort, tant il paraît abandonné et en manque d'entretien malgré qu'il semble être loué.

Je remercie le Conseil communal de ses explications et de nous communiquer clairement ses intentions en termes d'affectation et de stratégie de la zone d'utilité publique de Chaumont.

Le président, **M. Alexandre Brodard**, intervient :

- Avant de donner la parole au Conseil communal, je vous rappelle que le port du masque est actuellement obligatoire dans cette salle et que seuls les membres du Conseil communal et moi-même, avec notre pare-glace, en sommes dispensés pour nous exprimer.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Chaumont ! Chaumont est bien la montagne de Neuchâtel, notre montagne, qui nous offre un contraste bienvenu avec les périmètres urbanisés de la ville.

Selon l'article 12 du règlement d'aménagement de Chaumont – sanctionné en 2009 – la zone d'utilité publique, la ZUP, comprend les constructions et installations destinées aux activités d'utilité publique, liées notamment à la formation, à la santé, à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme. Les activités du Topeka Ranch, tout comme celles de l'hôtel, sont donc conformes à l'affectation de la zone.

Prenons ces objets l'un après l'autre. Concernant Topeka Ranch, l'activité de pension pour chevaux privés est la principale source de revenus pour l'exploitant de cette structure et constitue un apport indispensable à l'activité touristique de Chaumont. La nouvelle étable lui permet de loger ses animaux dans de meilleures conditions, sans augmenter leur nombre. Je suis personnellement allée inspecter cela. En effet, récemment, en lien avec l'obligation de respecter les règles des domaines bio – dont vous avez récemment validé le rapport à l'unanimité – nous avons autorisé le Topeka Ranch à étendre un peu l'exploitation des herbages utiles. Quand on passe au bio, on a besoin de plus de surfaces pour le fauchage. Cette extension est possible seulement pendant quelques mois au début de l'année.

Cette autorisation est assortie de conditions strictes, en particulier celle de rendre le terrain de sport en bon état pour les fêtes des Chaumonniers. J'ai rencontré le comité de la SIP avec la déléguée aux domaines pour une séance spécifiquement dédiée à ce sujet et pour clarifier les conditions. Je me suis également rendue sur site pour vérifier et discuter avec des organisateurs de la fête à une autre occasion.

Nous avons tous la volonté de collaborer de manière constructive, de tester les solutions et de corriger si besoin. C'est pour cette raison que le dialogue est absolument indispensable. Je suis confiante qu'avec du bon sens, nous arriverons à ce que tous puissent s'y retrouver. Le ranch n'occupe finalement que 15 % environ de la ZUP. Sur les seules propriétés de la Ville, près de 18'000 m² de terrain restent totalement ouverts, ce qui contribue d'ailleurs à la qualité paysagère du site. Rappelons aussi que le locataire du Topeka Ranch prête son terrain en hiver pour la pratique de la luge.

Concernant le Grand Hôtel, comme vous le savez tous, celui-ci est inexploité depuis plus de vingt ans et l'ensemble est à vendre. Le propriétaire actuel s'est approché à diverses reprises de nos services, accompagné de nouveaux partenaires, pour examiner les possibilités de réaffectation du bâtiment conformes au règlement. Il s'agissait, par exemple, d'un centre de wellness, d'un centre de sports, d'un EMS de haut standing, etc. Aucune des pistes étudiées n'a malheureusement pu aboutir, cela vraisemblablement pour des raisons financières. Mais ce n'est pas la Ville qui peut dicter au propriétaire le prix qu'il va demander pour son bien. La Ville n'a pas directement pris sur les négociations entre privés. Elle peut seulement intervenir dans le cadre de l'accompagnement du projet, ce que nous faisons avec diligence. Et c'est avec autant de diligence que nous sommes prêts à traiter d'éventuelles demandes de permis de construire.

S'agissant de la ZUP avec constructions et installations destinées aux activités publiques, le plan d'aménagement pour Chaumont prescrit que le développement du secteur est soumis à l'élaboration d'un plan directeur sectoriel. Il s'agit d'une mesure de précaution destinée à imposer une coordination en matière d'aménagement des territoires, dans l'hypothèse où des besoins d'équipements d'utilité publique seraient exprimés. Cela n'a pas été le cas depuis la sanction du plan d'aménagement en 2009.

La non-réalisation d'un PDS ne constitue donc pas un manque d'intérêt pour Chaumont, mais reflète surtout l'absence d'opportunités de développement. L'article 15 stipule également qu'un terrain de jeu d'une surface minimale de 5'000 m² doit être réservé sous forme d'une grande prairie accessible au public. C'est ce qui correspond, *grosso modo*, à la

surface de ce fameux terrain de foot. C'est la qualité de prairie ouverte qui prévaut actuellement et qui donne au site sa qualité paysagère.

Concernant le Home bâlois, des discussions ont régulièrement lieu avec divers intéressés pour des réaffectations conformes au plan d'aménagement, sans résultats jusqu'ici, même si, ces dernières semaines, nous examinons à nouveau un projet avec beaucoup d'attention. Mais tous les six mois environ, un intéressé se présente, nous lançons toute l'affaire, nous établissons des dossiers et les envoyons. Actuellement, une nouvelle demande est en cours, mais nous ne savons pas si elle aboutira.

Une modification du zonage pourrait intervenir dans le cadre de la révision du plan d'aménagement communal, dont nous avons parlé ici lors d'une récente séance. Ainsi, nous pourrions offrir davantage de souplesse dans les possibilités d'utilisation de ces bâtiments.

Afin de pouvoir nous déterminer quant à un éventuel changement d'affectation, nous voulons encore donner une chance à une affectation selon les conditions actuelles, en lançant un appel d'offres qui sera diffusé très loin à la ronde. Dans cette optique, nous mandats une expertise concernant la valeur du site, permettant de déterminer un prix de location et un prix de DDP. Cela avait été fait dernièrement en 2003 et il faut absolument actualiser les chiffres si nous voulons lancer un appel d'offres réaliste. C'est un travail en cours, nous voulons encore donner une chance à l'affectation actuelle avant de modifier le plan d'aménagement.

Si l'appel d'offres sur la base de l'actuel plan d'affectation a du succès, tant mieux. Sinon, le plan directeur devra proposer une modification de l'affectation conduisant à la valorisation du site. Vous constatez donc que notre Conseil souhaite en finir avec ce statu quo insatisfaisant.

Concernant La Chomette, tout le monde n'est peut-être pas conscient du fait que, lorsque l'on monte à Chaumont, tout de suite à gauche – vers le Topeka Ranch, un peu derrière – il y a une belle maison et, derrière celle-ci, encore une petite maison : c'est La Chomette. Actuellement, cette maison sert de lieu de vie à une douzaine de personnes âgées, accompagnées par la responsable qui, elle, habite dans la petite maison adjacente. Malgré son charme indéniable, La Chomette ne remplit plus les normes pour ce type d'exploitation, raison pour laquelle – en collaboration avec le Service cantonal de la santé – nous avons cherché et trouvé une solution pour les résidents. C'est la priorité. Ces personnes vont pouvoir rejoindre un établissement à Bôle, actuellement en construction. Une convention a été signée dans ce sens.

Quant à l'avenir de notre bâtiment à Chaumont, nous avons lancé la réflexion avec la CNAV – la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de

viticulture – s’agissant d’une construction en milieu agricole. Attention : nous sommes très limités au niveau des possibilités. Ce fait limite très fortement les possibilités d’utilisation de ce bâtiment. Nous pourrions le transformer en deux grands logements, mais pas plus de deux. Ce serait donc deux énormes logements.

Les estimations chiffrées d’une telle transformation nous diront si cette option est intéressante pour la Ville ou s’il convient de chercher une alternative. Nous sommes déjà en train de préparer l’après-résidence pour personnes âgées, afin que le bâtiment ne reste pas vide et qu’il ne perde pas de valeur, faute de décision. Mais les possibilités sont très, très limitées et c’est une opération très peu intéressante financièrement, disons-le clairement.

J’arrive à la conclusion. Chaumont fait partie de la grande commune de Neuchâtel. Sa différence, par rapport à la ville, en bas, génère la valeur de ce lieu unique. Nous savons tous que les Neuchâtelois adorent monter à Chaumont pour de très bonnes raisons. Les autorités en prennent bien soin, je vous l’assure. Les nombreux investissements et les différentes solutions spéciales trouvées pour Chaumont en témoignent.

Quant au développement des activités de loisirs, il s’agit de faire très attention à trouver le bon équilibre entre les intérêts des uns et des autres. Sachant qu’il y a autant d’opinions que de Chaumonniers, nous allons soigner les contacts réguliers et cultiver le bon sens. Lors de la fête de Chaumont, j’ai à nouveau été impressionnée par l’extraordinaire engagement des Chaumonniers pour leur communauté et l’accueil qu’ils réservent. Je vous dis : bravo. Nous sommes – et le nouveau Conseil communal le sera aussi, j’espère – volontiers à disposition pour collaborer.

A la question du président, M. Alexandre Brodard, demandant si l’interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Mirko Kipfer** répond :

- Partiellement et je demande l’ouverture de la discussion.

L’ouverture de la discussion n’étant pas combattue, **M. Mirko Kipfer** prend la parole :

- En premier lieu, je tiens à remercier le Conseil communal de l’intérêt qu’il porte à Chaumont. Effectivement, ces dernières années, beaucoup de contacts ont été établis, lesquels, je l’espère, vont se maintenir par la suite. En tous les cas, cela n’a apporté que du bon et je l’en remercie chaleureusement.

Pour reprendre quelques points, concernant le Topeka Ranch, je ne crois pas que nous l’ayons cité spécifiquement. Il est vrai que c’est l’établissement qui se trouve à côté et son apport pour Chaumont n’est

absolument pas mis en question. Ce que nous regrettons quand même un tout petit peu, c'est cette mise à disposition du terrain. Lorsque vous dites que tout doit être fait pour que le terrain soit maintenu à disposition pour la fête des Chaumonniers, notamment, je considère que ce sont deux à trois jours par année qui doivent être réservés à cette affectation.

Le reste de l'année, le terrain est mis, à bien plaisir, à disposition d'un autre utilisateur, ce que je trouve vraiment regrettable, car je préférerais vraiment que ce terrain soit affecté à tout un chacun. On voit très régulièrement des gens qui vont y jouer au football ou qui l'utilisent comme terrain de jeu, sans que ce soit forcément des jeux de ballon, ce peut être tout à fait autre chose.

Vous l'avez entendu lors de ma présentation : l'école de Chaumont l'utilise aussi pour des cours de gymnastique en extérieur. Il y a un tas d'utilisations qu'il faut, à mon avis, défendre et qui sont incompatibles avec la pâture de chevaux.

Concernant le Grand Hôtel, je me réjouis du rapprochement qui a pu être effectué et des solutions que l'on a tenté de rechercher, malheureusement sans succès, ce que je déplore. J'espère que l'on trouvera enfin une affectation, un terrain financier qui soit acceptable pour tout un chacun, au vu de ce bâtiment qui se dégrade au fil des mois et des années.

S'agissant du Home bâlois, certes la révision du plan directeur pourra sans doute amener beaucoup plus de souplesse quant à son utilisation. L'apport d'une expertise peut également être d'intérêt. Toutefois, je regrette que cela ne vienne que maintenant. Vous avez cité 2003 comme l'année de la dernière expertise, mais, depuis lors, il ne s'y passe rien du tout. Il y a quand même eu une sorte d'inaction, certes avec des difficultés de trouver une affectation à ce home. Toutefois, je trouve cela un petit peu regrettable, tout en rappelant quand même le coût annuel de l'ordre de CHF 20'000.- pour chauffer un bâtiment vide.

Pour La Chomette, cela me réjouirait s'il devait y avoir deux logements ou si le Conseil communal trouvait une alternative. J'espère toutefois que cela ne se transformera pas en Home bâlois, avec des études qui se succèdent et qui, finalement, laissent sombrer le bâtiment dans l'oubli. J'espère que tout ne prendra pas autant de temps que pour le Home bâlois.

En conclusion de la conclusion, permettez-moi quand même de profiter de la tribune qui m'est offerte pour remercier l'administration dans son ensemble, remercier le Conseil communal dans son ensemble également et pour vous remercier vous toutes et tous, chères et chers collègues, pour votre travail, votre engagement et votre écoute. Si, parfois, je n'ai pas partagé l'ensemble de vos avis ou peut-être même que certains de mes

propos ont pu être virulents, je ne vous en témoigne pas moins tout mon respect et toute ma reconnaissance.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Concernant le terrain de foot, je ne voulais pas aller dans ce détail, mais je vous explique : deux tiers de ce terrain étant utilisés pour faire du foin, ils ne doivent pas être piétinés jusqu'en juin. Deux tiers du terrain. Un tiers est toujours fauché pour que l'on puisse y jouer. Un tiers de terrain de foot est à peu près une surface équivalente à cette salle, ici. Ce tiers est toujours fauché et à disposition pour les jeux, pour les écoles. Nous l'avons équipé d'un but supplémentaire, plus facile à déplacer que le grand, afin que l'on puisse vraiment jouer avec un but, ce qui est quand même plus agréable.

Une fois que le terrain est fauché, pour la première fête de Chaumont – c'est en juin, je n'en connais pas la date exacte – tout le terrain est mis à disposition. C'est cela, notre arrangement. Nous avons discuté avec le comité : nous faisons l'essai durant un ou deux ans et, si cela ne fonctionne pas, nous changeons. Nous avons mis les gens autour d'une table pour discuter ensemble, pour essayer de trouver des solutions, sachant qu'il s'agit quand même d'une situation avec des tensions existant depuis des années entre différents acteurs. Nous essayons donc d'équilibrer un peu les choses.

Pourquoi demander seulement maintenant l'expertise pour le Home bâlois ? J'ai repris l'Urbanisme en 2018 et nous avons d'abord essayé par la voie traditionnelle. Puis, nous nous sommes dit que cela n'allait vraiment plus et qu'il fallait tenter une autre approche. Nous avons ainsi discuté avec la CNAV et différentes personnes, et nous lançons maintenant l'opération. C'est ainsi, cela prend du temps.

Concernant La Chomette, effectivement, on peut y voir un risque que le bâtiment reste inoccupé. Cependant, vous connaissez un peu l'efficacité de notre déléguée aux domaines, celle qui m'a surtout accompagnée pour la conversion des domaines en bio et qui vous a également présenté, en 2017, le grand rapport qui passe en revue toutes les propriétés agricoles de la Ville. Vous savez qu'elle a quand même réussi à obtenir des comptes équilibrés pour la gestion de tous ces objets. Je crois que vous pouvez être confiants qu'elle ne va pas laisser traîner l'affaire. En ce qui me concerne, j'ai vraiment confiance. Elle a pris cela en main et a déjà trouvé une solution pour les résidents, ce qui n'était pas évident, et a trouvé également une solution pour la directrice. Je n'ai vraiment aucune crainte que le bâtiment reste vide sous sa direction.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, intervient :

- Je voulais tout d'abord remercier le groupe PLR pour ses moult questionnements en lien avec Chaumont. Je crois qu'il est effectivement important que nous nous penchions sur cette partie de la ville, à laquelle nous tenons tellement.

Personnellement, c'est vraiment un lieu que j'adore, que je visite régulièrement. A chaque fois que je m'y rends – et c'est peut-être aussi la raison de ma présente intervention – je suis vraiment frappé par cette vue du Grand Hôtel, qui donne d'emblée une sorte d'image négative de la zone quand on sort du funiculaire. Je trouve que c'est véritablement quelque chose de regrettable au niveau de l'image.

La question sur laquelle j'aimerais venir maintenant – et le groupe PLR ne l'a qu'effleurée, de même que le Conseil communal – est : qu'en est-il du risque véritable de vieillissement de ce bâtiment ? J'ai eu l'occasion d'y aller boire un café, il y a une dizaine d'années – c'était encore possible – et j'étais déjà frappé, à l'époque, de l'état vétuste de certaines parties métalliques, avec de la rouille, etc., les portes commençaient à fermer difficilement... Bref, je vous passe les détails.

Ce à quoi je veux en venir, c'est : est-ce que l'on s'est véritablement posé la question de savoir quel est le risque de dégradation du bâtiment, jusqu'où cela va aller et quels sont les risques qui pourraient survenir qu'une partie du bâtiment, par exemple, se dégrade à un point que cela devienne dangereux ?

Puis, l'autre chose – et cela a même été dit par le porte-parole du groupe PLR – c'est qu'il y a quand même un risque que des gens aillent tout simplement visiter le bâtiment pour y dormir, y séjourner un petit moment, etc. Comme il y a assez peu de sécurité là autour – étant donné que l'on est quand même à Chaumont et qu'il n'y a pas de poste de police tout près – je me suis aussi posé cette question.

Enfin, bref, ce sont toutes ces interrogations en lien avec le Grand Hôtel qui me viennent à l'instant. Je trouve que cela vaudrait tout de même la peine que le Conseil communal nous en dise deux mots.

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Nous n'allons pas maintenant improviser une stratégie sur la façon de communaliser le Grand Hôtel. C'est un bien privé, en premier lieu. Mais si un problème de sécurité se présentait – comme des personnes qui s'introduisent – nous pourrions éventuellement intervenir. Je crois toutefois qu'il faut vraiment laisser les nouvelles autorités voir quelles

approches elles peuvent envisager avec le propriétaire dans les limites existantes.

Le problème est reconnu : je crois que tout le monde est d'accord que la situation de ce Grand Hôtel est difficilement acceptable. Nous avons tout de même des moyens limités. Cependant, je crois qu'il s'agit vraiment d'une demande que nous allons pouvoir transmettre au nouveau Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation n° 20-611 est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

20-612

**Interpellation du groupe PLR par
M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée
« Surfaces de travail administratif :
meilleure efficacité possible ? »**

Le président, **M. Alexandre Brodard**, déclare :

- Il s'agit d'une interpellation écrite pour laquelle nous attendons encore une réponse du Conseil communal, également hors délai sur cette question.

20-502

Postulat du groupe socialiste par Mme Julie Courcier Delafontaine et consorts, intitulé « A l'appui du rapport 20-012 concernant la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel »

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les possibilités de mettre à disposition des artistes un village mobile d'ateliers et de résidences pour créateurs sur la parcelle no 11965, propriété de la Ville de Neuchâtel ».

Développement :

En 1888, Edouard Dubois légua à la Ville la parcelle no 11965 sise à la Rue Jehanne-de-Hochberg 13 avec le vœu de la mettre à disposition des artistes afin de promouvoir et stimuler la vie culturelle neuchâteloise.

Le rapport 20-012 concernant la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel met justement en exergue le manque de locaux abordables dans notre ville pour les artistes et créateurs neuchâtelois.

Au vu des conditions du legs et le besoin exprimé par les acteurs culturels il nous paraît opportun d'étudier la possibilité d'implanter à la rue Jehanne-de-Hochberg 13, un « village des créateurs ».

Dans un objectif de cohérence avec une politique de développement durable et de limitation des coûts un tel « village d'artistes » pourrait s'inspirer des villages construits avec des containers maritimes à l'instar des logements étudiants à Berlin ou le Havre ou le village Eurêka dans le quartier de Chêne-Bougeries à Genève. Un regroupement de Tiny house à l'image de ce qu'a fait la localité de Rézé près de Nantes pourrait être également étudié.

De tels projets ont en effet le triple avantage d'être peu coûteux, de recycler des éléments existants et de limiter les démarches administratives puisque le projet est facilement réversible. De plus, la parcelle ayant déjà abrité un collège puis une compagnie de théâtre, construits sur ce modèle est, semble-t-il, déjà viabilisée et les travaux d'aménagement s'en trouveraient fortement réduits.

Séance du Conseil général - Lundi 7 décembre 2020

À terme, si la parcelle devait faire l'objet d'une attribution pérenne pour l'établissement d'un projet immobilier en accord avec les conditions d'utilisation de la zone, la politique du logement et les termes du legs, la structure pourrait aisément être déplacée sur un autre terrain communal en attente d'affectation.

Dans le respect du voisinage, il serait tout à fait imaginable de privilégier l'établissement d'ateliers destinés aux Arts visuels, à des collectifs de vidéastes, ou à des résidences littéraires ; des activités artistiques qui ne créent que peu de nuisances sonores et ne nécessitent pas d'accès motorisé ou de mouvements nocturnes.

La proposition nous paraît d'autant plus faire sens que le rapport sur la politique culturelle mentionne un projet laboratoire de l'imaginaire, carrefour des Arts et des Sciences, qui pourrait prendre place dans le bâtiment des anciennes prisons à proximité immédiate de la parcelle. Nous voyons là une opportunité d'apporter un supplément de vie et de favoriser les échanges et la mixité d'usages dans un quartier un peu endormi et pourtant si typique de notre ville.

Afin d'alléger les procédures de gestion et d'attribution, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de collaborer avec des fondations ou des organismes de soutien à la culture qui pourraient prendre en charge les aspects logistiques et administratifs de la gestion dudit « village ».

En réponse à la question du président, M. Alexandre Brodard, demandant si quelqu'un s'oppose à ce postulat, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, manifeste son opposition.

La discussion est donc ouverte et la parole est donnée préalablement à **Mme Isabelle Mellana Tschoumy**, intervenant en l'absence de l'auteure du postulat :

- Il y a peu, en effet, nous avons traité de ce magnifique rapport sur la politique culturelle, qui mettait en exergue la richesse et la diversité de notre Ville en la matière. Ce sont donc les mots de Julie Courcier Delafontaine, pour préciser ce que je vous lis ce soir.

Mais combien de ces acteurs culturels, interrogés par la HE-Arc, pourront-ils répondre pour le prochain bilan de politique culturelle ? Dire qu'en cette année 2020 la culture souffre est un euphémisme. Elle ne souffre pas, elle étouffe et cherche en vain une bouffée d'air pour ne pas mourir.

Il est à espérer que tout ce qui peut l'être sera mis en œuvre pour assurer la survie de ceux et celles qui représentent, au niveau national, 63'000 entreprises, 300'000 personnes. La culture n'est pas un luxe, elle est le socle sur lequel se construisent nos sociétés. Elle nous fait pleurer ou rire, elle nous interpelle et nous interroge. Elle nous relie à nos racines et nous ouvre au monde. Et si elle ne doit en aucun cas être contrôlée, dirigée ou étatisée, elle doit être soutenue et stimulée. C'est bien là l'objectif de ce postulat.

En 1888, Edouard Dubois légua à la Ville la parcelle n° 11965 à la rue Jehanne-de-Hochberg 13, avec le vœu de mettre ce terrain à disposition des artistes afin de promouvoir et stimuler la vie culturelle neuchâteloise.

Cent trente-deux ans plus tard, nous n'avons guère accédé à ce vœu, sauf sur de très courtes périodes. De quoi faire s'interroger les citoyens que nous sommes de l'opportunité de léguer nos biens à notre Commune.

Au vu des conditions du legs et du besoin exprimé dans le rapport par les acteurs culturels, il nous paraît opportun d'étudier, pour le moins, la possibilité d'implanter à la rue Jehanne-de-Hochberg 13, une sorte de « village des créateurs », destiné à accueillir des ateliers d'artistes neuchâtelois et, pourquoi pas, des résidences de création, comme cela se voit dans d'autres villes.

Dans un objectif de cohérence avec une politique de développement durable et de limitation des coûts, un tel « village » pourrait s'inspirer des quartiers construits à base de containers maritimes, tel qu'il en existe dans d'autres villes, que ce soit pour des résidences sociales, étudiantes ou artistiques. Nous pensons à Nantes, Genève ou Berlin.

De tels projets ont, en effet, le triple avantage d'être peu coûteux, de recycler des éléments existants et de limiter les démarches administratives, le projet étant facilement réversible. De plus, notre parcelle est déjà viabilisée et les travaux d'aménagement s'en trouveraient fortement réduits.

A terme, si la parcelle devait faire l'objet d'une attribution pérenne pour l'établissement d'un projet immobilier, en accord avec les conditions d'utilisation de la zone, la politique du logement, la structure pourrait aisément être déplacée sur un autre terrain communal en attente d'affectation. Cela nous permettrait de perpétuer les volontés du légataire.

Nous voyons donc là une opportunité d'apporter un supplément de vie et de favoriser les échanges et la mixité d'usages dans un quartier un peu endormi. Afin d'alléger les procédures de gestion et d'attribution, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de collaborer avec des fondations ou des organismes de soutien à la culture, qui pourraient prendre en charge les aspects logistiques et administratifs de la gestion dudit « village ».

J'espère que vous pourrez soutenir ce postulat, si ce n'est par amour de l'art, que cela soit au moins par respect des dernières volontés d'un citoyen neuchâtelois.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Tout d'abord, j'aimerais dire d'emblée que notre groupe n'a absolument rien contre la création d'un village d'artistes. Pour avoir aussi pris le temps de consulter sur internet les différents exemples donnés dans le développement du postulat, je dirais même que c'est séduisant à tous égards, et que l'idée d'utiliser des parcelles en attente d'éventuels projets est une situation gagnante-gagnante.

Vous l'aurez compris, à nos yeux, c'est la parcelle proposée pour un tel projet qui est problématique. Non seulement, nous pensons que d'autres surfaces pourraient s'y prêter – et sans doute d'autant plus dans la commune fusionnée – mais nous rappelons que notre groupe avait déposé une interpellation en septembre 2018 concernant précisément le sort de cette parcelle jouissant d'une situation exceptionnelle, interpellation à laquelle le Conseil communal avait donné une réponse écrite en décembre 2018.

Conscient des contraintes liées, en particulier, aux vœux du légataire, qui avait fait don de cette parcelle à la Ville il y a bientôt cent cinquante ans, rappelant qu'elle a été reclassée en zone mixte en 2008, le Conseil communal faisait savoir, je cite : « que cette parcelle a un très fort potentiel et que nous souhaitons vivement la valoriser ».

Alors aujourd'hui, fort de ces intentions claires du Conseil communal et face à des finances communales qui vont au-devant de périodes pour le moins agitées, il est temps pour nous que cette parcelle puisse faire l'objet d'une vraie valorisation depuis le temps qu'elle est dans du provisoire qui dure. Nous regrettons que le postulat déposé à l'appui du rapport sur la politique culturelle de la Ville vise précisément et exclusivement cette parcelle et, en tant que tel, cela nous empêche d'y souscrire.

M. Georges Alain Schaller, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je ne vais pas redire ce qu'a dit ma préopinante. La parcelle dont il est question aujourd'hui est, sans aucun doute, l'une des plus belles de la ville, d'abord par sa vue et, ensuite, par son emplacement. Il faut la valoriser et je ne crois pas que la destination qu'on lui propose soit opportune.

De par son emplacement en zone de résidence, elle n'est, par nature, pas idéale pour implanter un projet tel que celui décrit dans le postulat. Au surplus, la Ville fait déjà beaucoup pour la culture. D'ailleurs, le projet qui existe dans les anciennes prisons en est un bel exemple. Laissons déjà ce projet prendre forme concrète. Il est d'ailleurs passé en Commission d'urbanisme dernièrement, me semble-t-il.

Selon le PLR, il n'est, pour l'heure, pas utile de faire des doublons, alors que le besoin n'est pas prouvé. Il n'est pas non plus utile de créer un lieu tel que celui-ci à quelques mètres d'un projet qui est déjà en cours. En effet, il serait plus opportun de prévoir un tel projet dans un autre quartier. Ce serait d'ailleurs assez injuste de tout réunir au centre-ville et de négliger les quartiers périphériques. C'est étonnant que le groupe socialiste veuille tout réunir en centre-ville.

Finalement – et ce n'est pas des moindres – comme la fusion est en cours, avant de faire un projet *out of the blue* – sans regarder ce qui arrive – il faudrait tenir compte des bâtiments et des terrains à disposition pour l'ensemble de la nouvelle commune.

Vous l'aurez compris, ce projet, hors de toute vue d'ensemble, créant un doublon et dont l'utilité n'est pas prouvée ne va pas être soutenu par le PLR. Nous ne sommes évidemment pas contre la culture ; au contraire, il faut mettre à disposition des lieux pour faire de la culture. Cependant, comme je viens de le dire, il ne faut pas tout mettre en centre-ville et sur des parcelles qui pourraient donner lieu à des rentrées d'argent intéressantes pour la Ville.

Enfin, en conclusion, le PLR tient à rappeler que les vœux exprimés – même si on les respecte grandement – par des légataires ne sont pas éternels. Sinon, on pourrait dicter pendant des centaines et des centaines d'années une ligne de conduite à la Commune de Neuchâtel. Cela ne serait pas acceptable. Il me semble qu'après cent ans il ne faut plus tenir compte des vœux exprimés par un légataire. A notre sens, cet aspect doit être écarté du débat. Le PLR est contre ce postulat et va le refuser.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Le groupe PopVertSol soutiendra volontiers ce postulat. Il s'agit d'une demande d'étude. Des remarques tout à fait pertinentes émanent également de la part du PLR et des Vert'libéraux/PDC. Toutefois, nous sommes d'avis qu'une demande d'étude est tout à fait appropriée avec les nouvelles autorités. Nous soutiendrons ce postulat.

M. François Chédel intervient :

- Juste pour compléter le propos de mon préopinant : concernant la question des besoins en locaux artistiques qui ne seraient pas prouvés, j'invite le groupe PLR ou le groupe Vert'libéraux/PDC à consulter les différentes boîtes mails et répondeurs téléphoniques de toutes les structures – qu'elles soient salles de concerts, salles de répétitions, salles de spectacles – pour voir s'il n'y a pas de réels besoins.

Deuxième aspect, concernant la notion de valoriser cet espace : peut-être que le terme *valeur* n'a pas qu'un sens monétaire, mais aussi celui de

mise à disposition. En effet, ce ne seraient pas seulement les artistes qui pourraient profiter de cette parcelle, mais également le public, lequel pourrait peut-être venir assister à des sorties de résidence ou ce genre de chose. En termes de valorisation pour les habitant-e-s de Neuchâtel, j'imagine qu'il y aurait plus de gens qui pourraient en profiter que si c'étaient juste des appartements de luxe qui se trouvaient sur cette parcelle effectivement magnifique.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture et de l'intégration, déclare :

- Le Conseil communal trouve intéressant d'étudier ce postulat et, notamment, la possibilité de créer un « village d'artistes » mobile, avec des structures facilement déplaçables. Nous trouvons l'idée vraiment intéressante, puisque nous avons régulièrement – sur le territoire communal et sur le territoire agrandi par la fusion – des espaces qui pourraient trouver une destination d'utilité publique intéressante pendant un certain temps, en attendant que des projets immobiliers ou de réaffectation se déploient.

Sous cet angle, cela nous paraît tout à fait intéressant et l'étude va bien sûr vérifier si l'endroit visé en particulier est le meilleur. Dans l'optique du Conseil communal, il ne s'agit pas de freiner des projets qui vont se développer, mais d'utiliser des temps durant lesquels rien ne se passe et qui peuvent être parfois longs.

Plutôt que de voir des acteurs culturels rencontrer des difficultés à trouver des lieux et, parfois, occuper illégalement des endroits durant un certain temps – puis, ensuite, ne pas les quitter – nous trouvons que mettre à disposition des lieux temporaires est une alternative assez intelligente.

Un postulat est une demande d'étude. Il ne s'agit pas d'une lettre de mission pour réaliser ce qui est imaginé à un endroit précis. Nous suivons donc cette optique, favorables à la réalisation de cette étude.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, soumet au vote le **postulat n° 20-502, lequel est accepté par 19 voix contre 13 et 2 abstentions.**

Voici le texte définitif du postulat :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les possibilités de mettre à disposition des artistes un village mobile d'ateliers et de résidences pour créateurs sur la parcelle no 11965, propriété de la Ville de Neuchâtel ».

Séance du Conseil général - Lundi 7 décembre 2020

Avant de passer à la partie protocolaire de la séance – qui clôture la législature 2017-2020 – le président, **M. Alexandre Brodard**, informe du retrait, par M. Nicolas de Pury et consorts, de la motion n° 20-305 du groupe PopVertSol « Pour l'introduction de conseillers généraux suppléants ». En effet, cette demande a été validée par les nouvelles autorités de la commune fusionnée.

Hommages

Le président, **M. Alexandre Brodard**, déclare :

- Avant de céder la parole aux porte-parole des groupes politiques, je souhaiterais remercier et féliciter vivement l'ensemble des membres du Conseil général qui ont siégé durant cette législature.

Le travail d'un législatif communal n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. Il représente une charge conséquente et un véritable investissement de la part des conseillers généraux au service de la collectivité et de la démocratie.

Vous êtes nombreux à avoir servi notre commune durant ces quatre années écoulées. Au nom de la Ville de Neuchâtel, soyez-en tous sincèrement remerciés. Tous. Que vous ayez quitté le Conseil général en cours de législature, que vous le quittiez fin décembre à la fin de la législature ou que vous continuiez à siéger au sein des autorités de la commune fusionnée, merci à tous pour votre indispensable engagement.

Au vu des circonstances sanitaires, il ne sera malheureusement pas possible de vous remercier avec un apéritif et de lever notre verre ensemble à la législature qui s'achève, ce que je regrette évidemment profondément. La Ville a toutefois déposé sur vos pupitres une petite attention pour vous témoigner sa gratitude, n'oubliez pas de l'emporter avec vous en quittant la salle après la séance, de même que la bouteille de vin qui a été préparée pour vous à la sortie.

Je cède à présent la parole, dans l'ordre protocolaire, à la porte-parole du groupe PopVertSol.

Mme Charlotte Opal, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- C'est un grand honneur pour moi ce soir de dire quelques mots sur **Christine Gaillard**, qui a servi notre Ville pendant dix ans, excellente dans sa fonction de conseillère communale. Je souhaitais inclure quelques touches personnelles dans cet éloge. A cette fin, j'ai eu, la semaine passée, le plaisir de parler avec sa fille, qui est déjà une femme d'envergure et qui parle bien, tout comme sa mère.

Bien que Madame Gaillard ait consulté sa famille au préalable, sa nomination au Conseil communal, en 2011, a été un véritable choc, surtout pour ses enfants. Sa fille avait 14 ans et son fils seulement 11 ans. Ils se sont très vite habitués à ne la voir que furtivement. Selon sa fille, il

était rare qu'ils mangent ensemble un soir de semaine plus de deux ou trois fois par mois. Comme beaucoup de femmes très actives, Madame Gaillard prenait néanmoins le temps d'être là pour ses enfants, les rejoignant dans des activités communes, comme les très longues promenades à vélo et les courses sur route. Elle y excellait également, montant sur le podium plus d'une fois en tant que championne. Il ne fait aucun doute que Madame Gaillard a, durant ces années, sacrifié une grande partie de sa vie personnelle pour contribuer à faire de notre ville un endroit plus durable et plus agréable à vivre, et nous la remercions pour cela.

Bien heureusement, il est aussi clair que sa famille est extrêmement fière et heureuse pour elle, car Madame Gaillard est l'une de ces personnes qui excellent lorsqu'elles ont fort à faire et jonglent avec de multiples tâches. On peut mesurer cela à l'aune de tout ce qu'elle a accompli au cours de la décennie durant laquelle elle a servi notre Ville.

Elle a commencé par diriger les Départements de l'éducation, de la santé et de la mobilité, en relevant le défi de créer l'Eorén et le nouveau collège du Chêne. Ayant vécu les difficultés d'une mère qui travaille tout en essayant d'organiser la garde des enfants à l'heure du déjeuner et après l'école, il n'est peut-être pas surprenant que, sous son règne, elle ait multiplié le nombre de places dans les crèches et garderies, et réduit les listes d'attente pour les services d'accueil à leur strict minimum.

Elle a également préparé les bases pour une nouvelle génération qui ne sera plus aussi dépendante des voitures, en veillant à ce que tous les enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une réduction sur la carte de bus locale et en étendant ce programme aux moins de 25 ans. Le nombre de jeunes détenteurs d'une carte de bus a doublé pendant son mandat et le nombre d'adultes détenteurs d'une carte de bus a augmenté d'un tiers. Il est donc démontré que les utilisateurs font effectivement le passage d'Abo-Ado vers l'Abo-Junior, puis à l'Abo-Adulte, indiquant une véritable transition de la culture de la voiture vers les transports publics, que Madame Gaillard a contribué à catalyser.

Puis, il y a deux ans, elle a confié l'Éducation et la Santé à Madame Loup, et a relevé le défi de diriger les Départements de l'urbanisme et de l'environnement. Ce fut une occasion fantastique de réunir les thèmes chers à Madame Gaillard : le développement durable, l'adaptation au changement climatique, le ralentissement de la perte de biodiversité et la construction d'une ville durable, prête pour un avenir à faibles émissions de carbone. Elle a supervisé la modernisation et la simplification de Neuchâtel'Roule, ainsi que l'extension des parkings à vélo et des pistes cyclables dans toute la ville. Son excellent travail sur le plan

d'aménagement 2030 – en particulier le principe des « 30 km/h partout » – rendra notre ville plus calme, plus sûre et plus saine.

Ce que j'admire le plus chez Madame Gaillard, c'est son travail inlassable pour parvenir à un consensus. On dit souvent que les immigrants dans ce pays sont plus suisses que les Suisses et je pense qu'elle en est un parfait exemple. Elle ne quitte jamais des yeux l'objectif principal, qui est de rendre notre ville plus vivable, plus verte et plus adaptée à un avenir durable. Cependant, en même temps, elle est toujours à l'écoute, essayant d'intégrer les points de vue des uns et des autres et de les faire tous participer. Il est difficile de maintenir ses valeurs dans un système qui exige des compromis sans fin et c'est certainement fatigant. Cela a donc été une bonne chose qu'elle soit quelqu'un qui ne se fatigue pas facilement.

La réussite la plus emblématique – qui illustre l'esprit d'optimisme infatigable de Madame Gaillard – est peut-être celle des Jeunes-Rives, un énorme projet qui a languï pendant près de vingt ans comme un calice empoisonné, incapable de plaire à chacun dans son effort futile de vouloir plaire à tout le monde.

Je n'ai pas eu la chance de vivre à Neuchâtel pendant l'interminable été 2002, apparemment le plus resplendissant jamais vécu par des humains tout au long de leur histoire, grâce à l'atmosphère magique d'un bord du lac dévolu à l'exposition nationale. J'ai cependant eu loisir d'écouter moult souvenirs de cet été mythique et j'ai assisté aux débats sur le chemin à prendre pour retrouver cet encensement, sans pour autant endetter nos enfants et les enfants de leurs enfants.

Pouvons-nous importer de l'Inde du sable pour couvrir trois kilomètres de plages surveillées par de resplendissants maîtres-nageurs, alors que les enfants s'ébattent sur d'énormes places de jeu flottantes, sous le regard attendri de leurs parents bienveillants buvant de vastes quantités d'Oeil-de-Perdrix bien frais à bord d'un bateau à fond de verre, gracieusement mis à disposition par le Conseil communal ? Ou alors, si nous créons quelques habitats naturels pour la faune, les castors s'en prendront-ils aux paddleurs, les renversant d'un vilain coup de queue ? Les cormorans bombarderont-ils en piqué les foodtrucks ? Etc., etc.

J'ai observé Madame Gaillard assister aux réunions interminables des vingt-cinq comités chargés d'une petite partie de ce projet, présentant les idées et les opinions de chacun, écoutant, trouvant des solutions et essayant de plaire à tout le monde. Au final, son esprit de consensus voulait un vote unanime au sein du Conseil général. Cependant, les parties plus progressistes de cette Chambre ont poussé le Conseil communal à mettre définitivement à la retraite le parking à voitures, lequel a perdu quelques voix. Toutefois, le projet a été adopté et bénéficie du

soutien de la population et c'est quelque chose dont Madame Gaillard peut réellement être très fière.

Il est clair, chère Madame Gaillard, que vous avez eu un mandat de conseillère communale riche et gratifiant. Votre fille a mentionné les centaines de photos que vous avez prises des machines géantes gérées par notre équipe forestière et votre plaisir de parler avec les agriculteurs qui louent nos terres, alors que vous les aidiez à trouver comment convertir leurs exploitations à la production biologique.

Il est également clair que vous avez eu la chance – ou le malheur – de participer à un nombre incalculable d'apéritifs. En écoutant votre fille, j'ai entendu mon propre fils de 11 ans. Ce que lui a retenu de mon année de présidence de cet illustre collège, c'est qu'à chaque fois que je dis « politique », il ajoute « santé ! ». Je n'ai eu toutefois qu'une année d'événements à mon actif, alors que Madame Gaillard en a dix. Sa fille se souvient que sa mère avait fait la remarque suivante : « Qu'est-ce qu'ils boivent, ces gens ! » et qu'elle s'était très tôt limitée à un seul verre par événement, pour passer ensuite à des hectolitres de jus d'orange, juste pour avoir un verre à la main. Elle a dû emmagasiner suffisamment de vitamines pour les trente ans à venir.

Comme l'a dit sa fille : « Elle va faire une pause pâte feuilletée pour un moment ». Mais nous savons qu'elle ne peut pas rester immobile longtemps et sommes sûrs qu'elle restera active, non seulement sur le parcours du marathon, mais aussi localement, engagée dans sa quête permanente d'aider notre société à devenir plus inclusive, plus saine et plus durable. Madame Gaillard, nous vous souhaitons tout le succès possible.

En conclusion, je sais que d'autres personnes parleront de Fabio Bongiovanni, Anne-Françoise Loup et Rémy Voirol, qui nous quittent également. Au nom du groupe PopVertSol je tiens à les remercier également pour leurs nombreuses années de service au sein de la Ville. J'ai particulièrement apprécié le soutien du Chancelier durant mon année de présidence, lequel n'a jamais omis de mettre ses petites touches personnelles, ce que mentionnait aussi Aixala Gaillard.

Nous vous souhaitons à tous beaucoup de bonheur et de succès dans vos prochaines aventures. Bonne soirée et bonnes Fêtes à tout le monde.

[Ndlr : hommage ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement, déclare :

- Cela s'intitule pour moi : « *Neuf* années passionnantes au service de notre Ville ». Ce sont effectivement neuf années, de 2011 à 2020. Ceci

est ma dernière prise de parole dans cette enceinte, qui n'est malheureusement pas notre bel Hôtel de Ville.

Si ces derniers mois ont été durs pour moi et si je suis déçue des méthodes qui ont conduit à la fin de mon mandat de conseillère communale, il est clair que mes compétences et mon bilan politique ne dépendent pas de cet épisode. Celui-ci n'entame pas non plus mon engagement pour le bien public, vous l'avez bien dit. Je ne reviendrai pas là-dessus, sauf une minute, pour commenter le reportage d'ArclInfo suite à la dernière séance du Conseil général : on y comprend que les problèmes au SBAT sont connus depuis plus de dix ans et que le Conseil et moi-même aurions traîné à prendre des mesures. C'est cela que l'on comprend. Or, rien n'est plus faux. En 2018, après six mois à la tête de l'Urbanisme, j'ai proposé au Conseil – lequel m'a totalement soutenue – de suspendre le chef de service. C'est une mesure extrêmement forte, du jamais vu. C'est ensuite que l'enquête disciplinaire et la reconstruction du service ont été retardés par des procédures juridiques, notamment. Depuis janvier de cette année 2020, le service remonte clairement la pente. Je me dois de dire cela pour les gens avec lesquels je travaille depuis longtemps.

Sérieusement, qui peut croire qu'après une décennie problématique, une nouvelle organisation puisse fonctionner sans autre dans un contexte fait de rattrapages, de demandes et pressions nouvelles. Si certains se demandent comment on n'a pas pu s'occuper davantage d'un service d'environ vingt personnes, il suffit de regarder l'ordre du jour de votre Autorité : il n'y a pas de séance où je n'interviens pas. Comme ce soir, comme le 16 novembre, vous avez validé à l'unanimité le travail pour la conversion des domaines agricoles à la gestion bio. Je vous remercie encore pour cet accueil magnifique, qui était une belle illustration de mes compétences à gérer des dossiers délicats.

Neuf années au Conseil communal, donc... Laissez-moi évoquer quelques souvenirs. Et pas seulement de ma fille Aixala...

Juin 2011. A l'époque, je présidais la section du Littoral des Verts, quand Daniel Perdrizat m'a appelée. Il allait démissionner et j'étais la vient-ensuite. C'était un lundi après-midi et il voulait informer son Conseil mercredi matin, tout en consultant encore le deuxième vient-ensuite, si besoin.

Il fallait donc que je me décide du soir au lendemain. Ce soir-là, j'ai donc accueilli mon mari avec l'information : « Daniel démissionne ». Mon mari est ingénieur mathématicien, il développe des algorithmes pour les systèmes complexes. J'ai pu voir son cerveau travailler en accéléré et, après deux minutes, il m'a dit : « Si tu n'acceptes pas, tu le regretteras toujours. Et si tu l'acceptes, tu le regretteras peut-être aussi. ».

Mathématicien et philosophe, à la fois. Et puis, il a dit : « Pour une fois que tu as la bonne place au bon moment et tu es disponible, accepte. ». Ma famille a tenu bon grâce à lui, mon mari, et grâce à des enfants aujourd'hui adultes.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, je suis donc membre du Conseil. Un début en beauté, avec le feu d'artifice du Millénaire, le bal du Millénaire au Château, c'était splendide.

Au niveau de mon dicastère, c'était une entrée en matière autrement copieuse. Concernant la santé, Daniel Perdrizat m'avait expliqué que les hôpitaux étaient cantonalisés, la Ville n'avait plus de compétences, donc : rien à faire. Moins de deux mois plus tard, avant Noël, déjà : patatras ! a débuté le premier épisode d'une nouvelle saison de la grande saga hospitalière de notre Canton. Je vous épargne les détails.

Menu copieux aussi du côté des écoles publiques. Je suis arrivée avec la création du Syndicat de l'Eorén. L'école maternelle, l'école primaire et l'école secondaire ont fusionné. Il fallait, *illico*, recruter une vingtaine de directeurs, en trois mois, pour qu'ils puissent organiser tout cela pour la rentrée. S'y ajoutaient encore les réformes Harmos, la réforme du cycle d'orientation, les trois filières du secondaire furent remplacées par l'enseignement à niveaux et les enfants avec besoins spéciaux devaient être intégrés. Chapeau et chauds remerciements à tous les responsables de l'école : j'ai adoré travailler avec vous !

Qui dit école, dit aussi structures d'accueil. Quand je suis arrivée à Neuchâtel, pendant cet été mythique de 2002, l'offre en places pour les enfants était maigre. J'étais donc extrêmement motivée à chercher des solutions, d'abord par la création d'un service dédié, puis, très rapidement, par le doublement de l'offre. Je suis fière de voir l'énorme développement du service, la qualité des places, le professionnalisme de notre personnel, les efforts poursuivis magnifiquement par ma collègue, Anne-Françoise Loup, et d'avoir pu travailler avec des cheffes extraordinairement compétentes. Là, je ne regrette rien non plus.

2012 déjà, réélection et premier changement de dicastère : l'Action sociale est passée à Fabio Bongiovanni et j'ai repris la Mobilité. Cette combinaison inhabituelle a permis des approches créatives et pertinentes. Juste deux exemples. Le premier : mobilité et santé des personnes âgées. Voilà encore un domaine pour lequel la Ville n'avait pas de stratégie, n'avait pas vraiment conscience de ce qu'elle pouvait faire, en particulier pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Tout récemment, vous, ici, avez acclamé déjà le deuxième rapport en la matière, amené par ma collègue. Vous en étiez tout contents et moi aussi.

Deuxième exemple : mobilité et école. Grâce à ce lien, j'ai pu créer l'Abo-Ado, l'abonnement à demi-prix, devenu depuis le « Bon Junior ». En cinq ans seulement – cela vient d'être dit – le nombre de jeunes avec abonnement a augmenté de 109 % et celui des adultes de 35 %. Il est devenu normal, simplement *normal*, d'avoir un abonnement de bus.

Voilà un de mes leitmotivs : la politique est bien plus que de beaux discours, elle doit apporter des solutions qui fonctionnent pour notre population, pour le climat et pour les finances publiques, également.

Je me permets de faire un grand saut jusqu'en 2018. Nouvelle réorganisation : je reprends l'Urbanisme et l'Environnement, tout en conservant la Mobilité. S'il est vrai que l'on peut faire une politique écologique dans tous les domaines, ce dicastère-là permet de travailler sur les conditions cadres pour le développement durable.

L'Urbanisme n'est pas le dicastère maudit, bien au contraire : je l'adore. Sinon, comment expliquer que tant de dossiers importants sont désormais en bon chemin. Certains suscitent des réactions, certes, parce qu'il faut choisir entre le beurre et l'argent du beurre ou parce qu'il s'agit de partager le gâteau de manière un peu plus équitable, le gâteau étant, en l'occurrence, l'espace public.

Voici quelques-uns des projets phares que je ne peux pas m'empêcher de citer : le centre de La Coudre, les Portes-Rouges, La Chaumière, le Clos-de-Serrières, les Gouttes-d'Or, le parc « Nature en ville » à Monruz et les jardins sous le château, dans ce coin-là, avec les liaisons piétonnes depuis l'Evole vers le chemin de ronde. Oui, cela aussi est désormais assuré. Les itinéraires pour cyclistes conformes à la loi commencent à se mettre en place. C'est fondamental pour le transfert modal.

Et les Jeunes-Rives, en effet... Egalement une saga à plusieurs saisons et moult rebondissements. Nous avons une équipe absolument formidable, qui a travaillé d'arrache-pied et qui prépare maintenant le chantier concret. En 2021, les travaux commenceront sur la plage. Les Jeunes-Rives étaient le défi le plus dangereux, politiquement parlant, en 2018.

Mais j'ai aussi hérité de l'affaire des dalles du cloître... Vous vous souvenez des dalles du cloître ? Le grand psychodrame neuchâtelois. C'est tout sourire, maintenant, surtout dans ce coin-là. Depuis la solution trouvée, nous avons vraiment du plaisir à nous rencontrer, à accompagner ce chantier de la collégiale, un projet juste merveilleux.

Le travail de fond le plus important, pour moi – peut-être moins spectaculaire – a abouti à la Vision d'aménagement « Neuchâtel 2050 ». Cette Vision répond aux défis climatiques, énergétiques, sociaux, sanitaires, économiques et de biodiversité. La ville – notre ville – a une

importante marge de manœuvre pour valoriser son histoire, pour s'adapter aux changements, pour dynamiser ses atouts et connecter ses qualités. J'en appelle à vous tous – anciens et nouveaux conseillers généraux et conseillers communaux – pour utiliser ce potentiel.

Pour ma part, après la vie comme membre du Conseil, je continuerai certainement à m'engager dans ces défis par d'autres voies. Chacune des neuf années au Conseil a apporté son lot de travail de fond, d'opportunités, de revirements, de personnalités rencontrées, de fous rires et d'autres expériences. Chaque mois et chaque jour.

Je termine par des remerciements. Je ne pourrais pas lister toutes les personnes et j'en oublierais. J'ai eu la chance de pouvoir travailler avec des personnes magnifiques : de l'apprenti bûcheron au directeur d'école, de chercheurs internationaux aux aides-soignantes des EMS, d'habitants de quartier à des artistes splendides. Les rencontrer et faciliter des projets, c'était le bonheur. Parmi tous, je remercie, en particulier, le Chancelier et son équipe, ainsi que mes secrétaires de direction. Sans vous, sans mes secrétaires, je n'aurais pas pu fonctionner. Mon mari et mes enfants m'ont toujours accompagnée au cours de cette grande aventure. J'ai une famille aventureuse, qui est solide. Ça, c'est le bonheur...

Je ne regrette pas d'avoir donné neuf années absolument passionnantes à la Ville de Neuchâtel.

[Ndlr : discours ponctué des acclamations de l'assemblée.]

M. Jérôme Bueche, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Madame la Conseillère communale Christine Gaillard, Monsieur le Conseiller communal Fabio Bongiovanni, Madame la Conseillère communale Anne-Françoise Loup, Monsieur le Chancelier Rémy Voirol, ce soir marque le terme d'une législature trépidante et la fin – confirmée seulement depuis une semaine – de vos mandats respectifs au sein du Conseil communal de notre belle Ville. Le groupe PLR se joint à moi pour vous remercier toutes et tous pour le travail accompli, pour les longues soirées de commissions et pour les riches débats. La politique peut parfois être ingrate, elle n'en reste pas moins le meilleur moyen de faire avancer la vie de la cité.

Derrière le Conseil communal et Monsieur le Chancelier se cache également toute une équipe au sein de la Chancellerie qui nous permet de tenir nos séances dans les meilleures conditions possibles. Notre groupe souhaite donc également remercier ce soir Mesdames Katia Meia et Evelyne Zehr, Monsieur Christian Dégerine, ainsi que tous leurs collègues qui travaillent dans l'ombre. Grâce à leur aide précieuse et leur pragmatisme le législatif de notre Ville peut travailler sereinement et, le plus souvent, efficacement.

Vous l'aurez compris, c'est à moi que revient la difficile tâche de prendre congé de « notre » Conseiller communal **Fabio Bongiovanni**. J'espère que vous m'excuserez, Monsieur le Président, si je passe du vouvoiement formel au tutoiement amical.

Monsieur le Conseiller communal, cher Fabio, en 2008, à 22 ans, avec un bachelor de droit en poche, tu te présentes aux élections communales de la Ville de Neuchâtel sur la liste ULR – Union Libérale Radicale – puisque la fusion des deux partis n'avait pas encore été scellée. Cette première expérience paie, puisque tu obtiens le 8^e résultat de la liste. Ta carrière au Conseil général débute.

Début 2010, en parallèle à ton stage d'avocat, tu reprends la présidence de la section locale du PLR, suite à la fusion. A l'été 2012, sur le perchoir, tu deviens président de notre Législatif.

2013 est une année importante : tu te présentes à la députation et obtiens un siège au Grand Conseil. Alain Ribaux, alors conseiller communal, accède, lors de ces mêmes élections cantonales, à la fonction de conseiller d'État et quitte son siège en Ville. C'est donc grâce à Alain, qui te laisse sa place, que je peux enfin entrer au Conseil général pour te remplacer. Pas facile pour le jeune novice que j'étais de chausser les bottes d'un Fabio qui était présent dans toutes les commissions intéressantes, donc les plus chronophages.

En 2013, tu deviens le plus jeune membre d'un exécutif professionnel en Suisse. Svelte, glabre et directeur des finances, tu présentes à la fin de l'année ton premier budget pour la Ville. Ce Dicastère des finances, tu le garderas tout au long des presque huit années où tu siègeras au sein du Conseil communal. « Grand argentier », c'est certainement un titre honorifique dans une république bananière, mais à Neuchâtel c'est plutôt un fardeau.

Pourtant, tu t'en tires plutôt bien. Les comptes 2015 valent à tes services une première place du classement des finances publiques établi par le mensuel PME Magazine. Rebelote cette année pour les comptes 2018 qui obtiennent une 3^e place suisse.

Une gestion saine des dépenses, le remboursement de la dette... Chaque année ton crédo raisonnait, je te cite : « Qui paie ses dettes s'enrichit ».

Ton action pour la Ville ne s'est pas arrêtée à un bilan financier. Tu as également soigné les contacts économiques et amicaux avec nos villes partenaires, que ce soit Shinshiro, Sansepolcro, ou plus simplement Aarau ou La Chaux-de-Fonds.

Shinshiro et Sansepolcro, deux villes où nous nous trouvions simultanément : toi, dans ton rôle de conseiller communal et moi, comme délégué d'un club service. Durant les événements officiels auxquels nous

prenions part, j'ai pu observer ton aisance oratoire, ta jovialité et cette bonne humeur qui te caractérise. Il est cependant vrai que tu maîtrises bien mieux l'italien que le japonais.

Depuis maintenant bientôt huit ans, tu endosses donc un travail à plein temps – celui de conseiller communal – auquel tu as réussi à ajouter, outre ton mandat de député, un certificat d'études avancées en économie et finances publiques et, surtout, un job quotidien très demandeur : celui de papa.

Aux nombreuses sollicitations concernant ton futur, tu es resté longtemps discret. C'est vrai que cette fin de législature n'est pas une fin habituelle. Entre une crise de coronavirus, une fusion importante, le report des élections, le recomptage éventuel des bulletins, il n'était pas certain que tu oserais quitter ton siège au 31 décembre pour entamer ta prochaine carrière. Maintenant, on le sait, tu te lances comme agent général pour un important groupe d'assurances. J'espère que tu sauras y amener ton savoir-faire et que, d'ici quelques années, Neuchâtel se retrouvera sur le podium des primes maladie les plus attractives. Tu y es arrivé pour les finances publiques de la Ville, ton altruisme doit également rayonner dans ton nouveau défi professionnel.

Monsieur le Conseiller communal, cher Fabio, ton action au sein du Conseil communal fut brillante. Permets-moi, au nom du Législatif de cette Ville, de te remercier pour le travail accompli et de te souhaiter plein succès pour tes activités futures.

[Ndlr : hommage ponctué des acclamations de l'assemblée.]

M. Fabio Bongiovanni, Directeur de l'économie, des finances et des ressources humaines, déclare :

- A ma famille et mes amis qui me soutiennent dans mes nombreux engagements, à ma famille politique qui m'a fait confiance depuis mon jeune âge, à mes collègues et au personnel communal qui m'ont épaulé, à vous qui m'avez écouté souvent et critiqué parfois, et, enfin, aux citoyennes et citoyens de notre ville, qui m'ont permis d'assumer différentes fonctions, servir les institutions et exercer un métier passionnant, je tiens à adresser la citation de Pablo Neruda : « Un seul mot, usé, mais qui brille comme une vieille pièce de monnaie : merci ! »

[Ndlr : discours ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Chère Anne-Françoise, en cette fin de législature – qui est aussi la fin de cette drôle d'année 2020 – nous sommes amenés ce soir à prendre congé

de pas moins de quatre personnes qui, toutes, ont tenu une place importante dans notre vie politique communale.

En effet, ce soir, nous remercions et souhaitons honorer un chancelier et trois conseillères et conseiller communaux, qui ne seront plus « aux affaires » – comme l'on dit – dès janvier 2021, que cela soit de leur propre fait, suite à un départ à la retraite ou à l'issue du verdict populaire.

Contrairement à l'usage, et pour des raisons évidentes de temps à disposition, nous avons renoncé à faire quatre discours par groupe politique. Notre intervention se centrera ainsi sur « notre » conseillère communale à nous, **Anne-Françoise Loup**, et vous nous autoriserez donc à formuler de façon plus globale nos remerciements et notre gratitude aux trois autres personnes. Saluons donc ici leur engagement intense, constant, exigeant, au service de la chose publique en tant qu'élu(e) ou comme collaborateur de longue date au service de la Commune. Je veux parler ici de notre chancelier, Rémy Voirol, dont il ne serait peut-être pas insensé d'affirmer – tout comme cela se murmure à Berne au sujet du chancelier ou de la chancelière de la Confédération – qu'il a été, à bien des égards, notre sixième conseiller communal.

Ceci étant dit, s'il y a bien un discours que je ne pensais pas devoir écrire, c'est celui que je m'apprête à prononcer et qui te concerne, Anne-Françoise.

La toute première chose à souligner avec force est que cette non-réélection n'est pas un désaveu personnel, mais bien le résultat quelque peu biaisé d'un scrutin à la proportionnelle, car ton score, Anne-Françoise, parle pour toi. Et s'il parle pour toi, c'est bien que ton bilan – tant professionnel que personnel et relationnel – est remarquable. Il serait difficile de lister ici tous les chantiers auxquels tu t'es attaquée, avec enthousiasme et détermination, dans les domaines centraux que sont la famille, la santé et l'Action sociale. Cependant, j'aimerais tout de même faire une mention particulière pour la question des places d'accueil dans le parascolaire, qui, sous ta direction, a connu un développement remarquable.

Le 1^{er} janvier 2018, donc, tu accèdes au Conseil communal, et nombreux sont ceux qui t'attendaient peut-être au contour. Mais ces sceptiques – parfois un peu trop arrogants – ont vite dû se rendre à l'évidence : tu as revêtu *illico presto* tes habits de conseillère communale, en empoignant à bras-le-corps les chantiers qui t'attendaient. Ni lisse, ni creuse, tu as vite convaincu que, tout en gardant tes qualités relationnelles et humaines, couplées à un réel engagement de gauche, il était possible de faire avancer des dossiers politiques majeurs – stagnant parfois depuis trop longtemps – tout en restant authentique. Et cela, ce n'est pas rien, en politique.

Et puis, il y a la maîtrise des dossiers et l'excellente préparation dont tu as toujours fait preuve, tout en restant droite dans tes bottes et prête à défendre tes valeurs – nos valeurs – pour faire passer tes projets, nos projets. Et puis ton courage, aussi, ainsi qu'une certaine forme de suite dans les idées qui t'ont permis de te battre lorsqu'un sujet te tenait à cœur et de ne rien lâcher, tant que l'objectif n'était pas atteint. Têtue, donc, mais pas obstinée, et toujours à l'écoute – oui, à l'écoute – des actrices et des acteurs du terrain, d'où tes remarquables résultats sur des dossiers majeurs, tels que les structures scolaires – je le mentionnais tout à l'heure – ou encore l'ouverture intergénérationnelle.

Et puis, nous pouvons parler de *transparence* et de *confiance*, celles dont tu as fait preuve dans divers cercles, en séances de préparation de groupe, par exemple, ou en commission : aucune duplicité, aucun agenda caché, pas de rétention d'information, pas de velléité de micromanagement à notre rencontre, mais de la confiance et de l'écoute.

Oui, tu vas nous manquer, Anne-Françoise, et nous croyons savoir que pour tes services aussi, l'annonce a été difficile à digérer. Parce que l'on sait toujours ce que l'on perd et qu'on ignore ce que l'on va gagner. Et c'est particulièrement vrai en politique, où les collaboratrices et collaborateurs des services sont potentiellement confrontés tous les quatre ans à devoir s'adapter à un nouveau mode de direction.

Anne-Françoise, je ne saurais terminer sans une allusion à ta bonne humeur, à ton sens de l'humour et à ton rire. Oui, ton rire qui fuse et résonne dans les couloirs parfois un peu trop sombres et feutrés de l'Hôtel de Ville ou du Château, nous rappelant justement que, si la politique n'est pas toujours drôle, rien ne saurait justifier que l'on réprime, pour d'obscures raisons, l'expression de nos humeurs.

« L'homme [– ou la femme –] est le seul animal qui rit » affirmait Aristote, qui ajoute aussi que lorsque l'on rit « la pensée est mise en mouvement en dépit de la volonté la plus ferme ».

En plus d'être communicatif – et le tient l'est, sans aucun doute – le rire est une impulsion à la réflexion, il libère, apaise, énergise et stimule. Dans le fond, c'est exactement ce dont nous avons besoin – également en politique – pour repenser notre monde.

« Servir et disparaître »... En l'occurrence, cet adage semble bien mal à propos, chère Anne-Françoise, car, bien que sous une autre forme, ton engagement politique au service de la chose publique ne s'arrêtera pas ce soir. Nous sommes heureux et fiers de pouvoir compter à l'avenir aussi sur ton engagement, ton enthousiasme et tes compétences au sein du

parti socialiste. Merci, Anne-Françoise, et vivement demain avec toi à nos côtés.

[Ndlr : hommage ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, déclare :

- J'ai prévu les mouchoirs... Je me permets, Monsieur le Président, de m'éloigner un peu du protocole.

Voici donc que le moment de dire au revoir à la Ville de Neuchâtel est là, devant moi, sans que je puisse vivre la naissance de la nouvelle commune. Si cela m'émeut, merci de le comprendre et de le reconnaître. Cela, pourtant – malgré les larmes – ne me rend pas triste, non, car la vie réserve bien des surprises. Et ces trois années aux commandes de la direction de l'Éducation, de la Santé et de l'Action sociale ont été riches et motivantes, et humainement incroyables.

Arrivée à la fonction de conseillère communale de façon peu habituelle – Isabelle l'a rappelé – j'en pars avec la conviction de l'avoir pleinement assumée, avec engagement et énergie, et toujours en mettant les intérêts de la ville au cœur de mes actions, mais également la qualité de vie de chacun des habitants et chacune des habitantes de notre commune.

Dans les faits, la vision de la politique familiale était déjà en cours de déploiement avant même qu'elle soit mise en forme dans un rapport conséquent. En trois ans, en effet – cela a été rappelé – plusieurs centaines de familles ont pu obtenir une place d'accueil, sans laquelle un retour ou un maintien en emploi aurait été limité. Des actions en faveur des aînés – cela a aussi été rappelé – n'ont pas attendu un plan cantonal ou un bilan étayé pour être déployées. Car, entre les effets du changement climatique sur l'humain et la lutte contre l'isolement des plus défavorisés – durant cette pandémie, notamment – l'urgence de se coordonner a été remarquablement bien gérée, avec les différents services de la Ville, mais aussi avec un grand nombre de partenaires.

Un autre exemple : la plateforme Précarité, que j'ai mise en place et qui réunit tous les acteurs concernés, par chance continuera son action, son travail discret, efficace et, là encore, tout à fait déterminé et persévérant, quelle que soit la gouvernance – ou les gouvernances – politique à venir. Et ceci également alors que la fusion des prestations d'action sociale à l'échelle des quatre communes est maintenant déjà bien rôdée.

Autre point d'importance : un collège centenaire, une cinquantaine d'enseignants ont maintenant la garantie que le chemin de la rénovation, de l'agrandissement et de la création de salles de sport est pris et maintenant clairement posé. Ceci alors qu'en parallèle – et il ne faut pas

l'oublier – durant ces trois dernières années, deux nouveaux collèges ont été construits, le collège du Passage et le collège de Beauregard, ainsi qu'un nouveau parascolaire, le magnifique Cerf-Volant.

La place des femmes, maintenant, aux postes dirigeants : pour moi, cela n'a pas seulement été une valeur affichée, mais bien une valeur concrétisée, avec, notamment, la proposition de deux femmes au Conseil d'administration de RHNE.

Voici donc quelques points significatifs pour partager avec vous, ce soir, non pas seulement la chance, mais l'honneur et le plaisir que j'ai éprouvés durant ces trois années à agir pour la ville et ses habitants, dont j'ai toujours souhaité rester proche, et j'espère y être parvenue.

Trois ans, donc, à agir pour la ville et ses habitants avec des membres de l'administration – dont l'engagement a été magnifique – qui m'ont nourri positivement, qui ont nourri mes actions par leurs compétences avérées et la qualité de l'ensemble de nos échanges et réflexions.

Coopération avec d'autres communes, également, au sein de l'Eorén, dans des Conférences des directeurs communaux et aussi dans les échanges avec le Canton. Un certain nombre de projets ont pu, soit se voir freiner – comme la réforme de la protection de l'enfance – soit aussi avancer positivement, comme, par exemple, l'école à journée continue.

J'ai eu, durant ces trois années, le privilège de travailler au sein d'un collège – le Conseil communal – avec un chancelier. Au sein de ce collège, il a toujours été possible d'allier prises de décision et de hauteur avec conscience pour la collectivité publique, engagement communautaire, au-delà des clivages politiques, l'humour et la bonne humeur ayant toujours été présents.

Une grande motivation, également, à assumer mes fonctions au sein du groupe socialiste, groupe dynamique qui a, lui aussi, toujours eu à cœur de développer une vision d'avenir pour notre commune – et pour la commune fusionnée – avec un engagement qui m'a aussi beaucoup portée.

Enfin, œuvrer pour la Ville, c'était aussi travailler avec vous, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, vous qui avez étudié nos rapports, sans complaisance, mais toujours avec respect et volonté de construire ensemble.

Que dire donc d'autre, ce soir, que « merci » ? Merci de tout cœur, pour ce passage. Un passage marquant de mon parcours politique, certes, et parcours professionnel, aussi. Ce mandat aura surtout été une magnifique expérience humaine. J'aime cette ville de Neuchâtel, celle d'aujourd'hui et celle de demain. J'ai aimé construire les bases de cette commune fusionnée, comme conseillère générale, d'abord, puis comme conseillère

communale, avec les équipes de l'administration, avec le Conseil général et le Conseil communal.

Maintenant, à l'heure de dire merci – et au revoir, qui sait... – à cette Ville qui demain ne sera plus celle d'aujourd'hui, l'heure est venue pour moi de m'ouvrir à un autre avenir encore à dessiner. Un avenir où, cette fois, mon mari et mes enfants auront une bien plus grande place. Enfin, toute la place dont nous aurons besoin ou dont nous aurons envie. Mon temps sera maintenant plus grand pour cette autre dimension de notre humanité. Je pense que mes enfants et mon mari sont les plus grands gagnants de cette élection. C'est ainsi. Une autre chance à savourer m'est donc offerte maintenant et je la savourerai pleinement.

Je suis donc maintenant dans l'attente constructive et positive d'un nouvel avenir, tout comme l'est la nouvelle commune de Neuchâtel, la nouvelle ville de Neuchâtel. Merci encore de tout cœur et bon vent à Neuchâtel.

[Ndlr : discours ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Vous me permettrez de m'exprimer debout, car j'ai le plaisir et l'honneur de m'adresser ce soir au « maître ès protocole » : notre chancelier.

Mais tout d'abord, le groupe Vert'libéraux/PDC souhaite s'associer pleinement aux propos qui ont été tenus à l'adresse de Mesdames les Conseillères communales Christine Gaillard et Anne-Françoise Loup, et Monsieur le Conseiller communal Fabio Bongiovanni. Nous les remercions à notre tour, pour tout le temps et toute l'énergie consacrés à servir notre cité, ses citoyennes et ses citoyens, et à en améliorer la qualité de vie.

Il m'appartient, ce soir, de rendre hommage à quelqu'un qui présente un paradoxe. Il a beau fonctionner en 3D, cela ne l'empêche pas d'appeler à la rescousse la hotline du Service informatique communal – ou plutôt cantonal, désormais – quand il a un problème technique. **Monsieur le Chancelier, cher monsieur Voirol**, c'est bien à vous que je m'adresse. Vous qui fonctionnez effectivement en 3D, à savoir : discrétion, diplomatie et disponibilité. C'est d'ailleurs en raison de votre discrétion que nous avons dû glaner, ici et là, des informations à votre sujet. Vous me permettrez de commencer par ce qui est relativement officiel.

Né durant une année que je ne communiquerai pas – mais qui vous permettra de prendre votre retraite dans quelques mois – le chancelier fut d'abord secrétaire au greffe du Tribunal de district de La Chaux-de-Fonds, puis adjoint à la direction de la Police de Neuchâtel. Il occupe depuis 1994, la fonction qui nous permet de le côtoyer régulièrement. Vingt-six années,

qui feront sans doute pâlir les plus jeunes d'entre nous et les plus âgés se souvenir, peut-être à peine, qu'il a succédé à Valentin Borghini.

Dans les quelques moments libres que lui accorde sa tâche, Rémy Voirol apprécie la lecture, le vélo et le sport en général, et les bons vins. Il est l'heureux papa de deux filles, aujourd'hui adultes, et dont on nous a dit qu'elles sont la prunelle de ses yeux. Et je n'oublie évidemment pas Arthur, son petit-fils.

A propos de sport, c'est au bord d'une patinoire que j'ai pu aussi apprécier l'engagement de notre chancelier dans la bonne marche de l'équipe de la Neuchâtel Hockey Academy – club dont il est vice-président – autrement dit, le club féminin de hockey sur glace de notre ville, dont la première équipe milite en ligue nationale A et répond au joli nom de « Les Hirondelles ». Il paraît d'ailleurs – et je ne citerai pas mes sources – que le charme de notre chancelier n'opère pas uniquement auprès des Hirondelles...

Vous ne le savez peut-être pas, mais Rémy Voirol peut également se targuer d'avoir écrit un livre, publié en 2007. Il a pour titre : « Chacun A sa place ». Le « a » du milieu est une majuscule, qui permet de le lire soit comme celle du verbe avoir, soit comme la préposition « à ». Il faut dire que, dans ce livre, Rémy Voirol met – ou plutôt remet – chacun à sa place, y compris sa propre place. On y apprend, par exemple, qu'il est très à cheval sur le code vestimentaire. Vous imaginez sa stupeur quand il vit débarquer le conseiller communal Daniel Perdrizat, non seulement sans cravate, mais en jeans...

Notre chancelier est toutefois bon joueur. C'est ainsi qu'un soir, il s'est senti fort dépourvu quand il s'est retrouvé en tenue décontractée lors d'une soirée impromptue. Il fallait vite trouver une solution, mais laquelle ? Ni une ni deux, pour faire bonne figure, il a emprunté une sorte de veston de couleur bleue à une personne : il s'agissait, en l'occurrence, d'un certain Daniel Perdrizat...

Dans son livre, le chancelier de la Ville de Neuchâtel évoque une multitude de situations plus ou moins drôles, agréables, pénibles, émouvantes, exemplaires ou cocasses. Ce fut le cas, par exemple, lors d'un cocktail dînatoire réunissant des chefs d'entreprises. Je vous lis la fin de cette petite histoire, telle que le chancelier la raconte dans son livre :

« L'heure de la manifestation venue, la file des invités grossissait à vue d'œil. Les conversations allaient bon train. Un à un, les convives s'annonçaient auprès des hôtes, afin qu'on puisse leur remettre leur badge d'identification. J'avais sollicité, dans cette perspective, la collaboration du personnel du restaurant pour raccourcir le temps d'attente. Chacun s'annonçait pour recevoir le sésame tant attendu :

Pierre, Jean, Jacques, Vincent, François, Paul et les autres s'exécutaient de bonne grâce. L'ambiance était conviviale, elle s'est davantage détendue lorsque s'avança un invité, représentant d'une firme internationale bien connue des Neuchâtelois. « Philip Morris », s'est-il annoncé. Parcourant la liste des convives, en vain et pour la troisième fois, l'employée s'adresse alors à son interlocuteur et lança, en le regardant droit dans les yeux : « Maurice, c'est votre nom ou votre prénom ? » L'éclat de rire fut général, le ton était donné. Une fois de plus, cela prouve que l'on doit, à chaque fois, s'assurer de la compétence de ses collaborateurs, fut-ce ceux d'un soir. »

Encore quelques petites informations glanées ici et là. Celles et ceux qui connaissent bien Rémy Voirol et aussi toutes celles et tous ceux qui ont pu bénéficier de ses lumières parlent de lui comme d'une bible en matière de protocole. C'est bien simple, on l'appelle de toute la Suisse pour savoir si la présence d'un archevêque doit être mentionnée avant celle d'un vice-consul. Ce n'est donc pas un hasard s'il est membre, depuis bientôt vingt ans, du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux.

Plus généralement, ses compétences et son expérience en font un pilier de l'administration communale. Et cela tombe bien, car c'est quelqu'un sur qui l'on peut compter et à qui on peut faire confiance. Notre groupe, nouveau venu dans cette assemblée il y a quatre ans, en sait quelque chose.

Il nous a aussi été dit que c'est quelqu'un de très tolérant avec les défauts, surtout les siens. Côté professionnel toujours, sachez – et certains d'entre nous, dans cette salle, en ont sans doute fait l'expérience – que s'il ne veut pas répondre à une question, il vous indiquera systématiquement l'expression « Joker ! »

Il est une autre expression qu'il affectionne. Dans ses procès-verbaux de séances, il arrive souvent que l'on trouve la phrase suivante : « Untel ou unetelle poursuit l'instruction du dossier ». Le terme « instruction » trouve sans doute son origine dans son passé au sein de la Police communale.

Nous savons également que notre chancelier est un ardent défenseur des « Neuchâtel du Monde ». Il s'y montre très actif depuis la création de ce groupement des villes qui portent le nom de « nouveau château ». Son enthousiasme à ce sujet est formidable. Je ne vais donc surtout pas rappeler que notre groupe a questionné l'utilité de cette amicale, ce serait vraiment mal venu de ma part de le faire ce soir.

C'est l'occasion de signaler que notre ville aurait dû accueillir en 2020 les « Neuchâtel du Monde » et qu'un travail important a été mis en route pour en faire une belle fête. Vu les circonstances, cette rencontre a été reportée en 2022, et nul doute que Rémy Voirol ne manquera pas l'événement. S'il

ne sera pas engagé activement sur cette opération, il a été partie prenante d'un nombre incalculable de manifestations. Partie très prenante, même, et je pense ici, en particulier, à l'Expo02 et au Millénaire de la Ville de Neuchâtel en 2011.

Et je terminerai, Monsieur le Chancelier, par souligner vos qualités humaines. Pour ne pas être trop longue, vous me permettrez de me concentrer sur quelques-unes d'entre elles. Vous êtes assurément quelqu'un de fédérateur, ce qui vous permet d'accomplir à merveille votre rôle de coordination des travaux administratifs des autorités. Je l'ai dit aussi au début, vous êtes également disponible, diplomate et discret. Vous êtes également apprécié pour votre humour, votre sens de la dérision et même de l'autodérision. En effet, on nous l'a dit boute-en-train, mais seulement, bien sûr, quand le protocole le permet ou plutôt quand il n'y a plus de protocole...

Dans son travail – et cela nous a été confirmé – Rémy Voirol est quelqu'un d'exigeant avec les autres, mais avec lui-même également. Mais si tel est le cas, c'est en raison d'une autre qualité qui est la sienne. Son exigence, il la met au service d'un unique objectif : servir la collectivité. Quand je parle de collectivité, je ne pense pas à l'administration communale, mais à toutes celles et tous ceux que nous cherchons – tous et toutes, ici – à servir : les habitantes et les habitants de notre ville.

Monsieur le Chancelier, cher monsieur Voirol, vous avez un grand sens du service de l'Etat. Vous souhaitez que chaque citoyenne et chaque citoyen trouve sa place dans la place. Car, dans notre société, chacun doit avoir sa place et chacun A sa place. La vôtre, Monsieur le Chancelier, ne va pas être facile à repourvoir, mais vous pouvez, sans autre, laisser à d'autres la poursuite de l'instruction du dossier.

Nous vous remercions très chaleureusement de votre engagement sans faille à servir notre communauté. Et nous vous souhaitons, d'ores et déjà, de très heureux moments auprès des vôtres, de même que de vivre pleinement vos nombreuses passions, sur les routes, à la patinoire, dans les livres et autour d'un verre, que nous aurions décidément bien souhaité pouvoir lever ce soir à votre santé.

[Ndlr : hommage ponctué d'une standing ovation de l'assemblée.]

Le président, **M. Alexandre Brodard**, intervient :

- Je ne sais pas si le protocole le permet, mais je crois que je vais céder la parole à Monsieur le Chancelier.

Mais il rectifie ensuite pour donner en premier lieu la parole à **M. Thomas Facchinetti**, président du Conseil communal, qui déclare :

- Après les magnifiques roulements de tambour et éloges pour les unes et les autres ce soir, permettez donc à la flûte latine du Conseil communal de s'exprimer à son tour.

Monsieur le Chancelier, l'avantage d'un chancelier sur une personne élue, c'est qu'il dure beaucoup, vraiment beaucoup plus longtemps. En fonction depuis 1993, vous êtes ainsi le doyen en fonction de cet hémicycle. Et c'est bien !

En effet, on dit souvent du chancelier – ce fut le cas ce soir également – qu'il est le sixième conseiller communal. Pas du tout. On se trompe ! Parce que le chancelier joue, en réalité, un rôle bien plus essentiel à nos yeux : il est littéralement la mémoire du collège communal. Comme élus, nous sommes, en effet, toutes et tous confrontés à la nécessité de décisions – quotidiennes pour le Conseil communal et presque mensuelles pour le Conseil général – en lien avec un temps de plus en plus immédiat. Mais le temps d'une commune, le temps d'une ville, est un temps moins soudain, moins instantané, moins subitement imposé que celui des citoyennes et des citoyens.

Nos décisions, bien sûr, doivent s'inscrire dans la durée. Et cette durée, c'est vous qui nous la rappelez. A ce titre, vous êtes l'un des garants de la permanence de l'institution, et ce rôle, Monsieur le Chancelier, vous l'avez tenu avec brio et avec panache. Un brio que vous déclinez volontiers en 3D : discrétion, disponibilité, diplomatie. C'est effectivement avec un réel talent que vous avez su, au cours de ces trente ans – allons-y – allier ces trois qualités.

Disponible et efficace, vous n'avez cessé de l'être, au service des autorités élues de la commune de Neuchâtel. Diplomate et efficace, vous l'avez été aussi, dans la création – notamment – et l'animation des « Neuchâtel du Monde ». D'ailleurs, j'imagine votre tristesse lorsqu'il a fallu annuler, cette année, l'accueil chez nous de ces Neuchâtel – ces Newcastle – au printemps dernier. Diplomate – et même parfaitement diplomatique – vous l'avez été lors des quelques péripéties ou crises politiques qui ont pu émailler la vie de la cité ces dernières décennies.

Discret et efficace, enfin, vous l'avez été en de multiples événements qui ont jalonné la vie de notre cité ces dernières années. Nul ici n'oubliera, notamment, votre engagement dans l'organisation des festivités du Millénaire de Neuchâtel. Véritable cheville ouvrière des manifestations, vous avez rendu les citoyennes et citoyens neuchâtelois sensibles à l'histoire de leur ville, attentifs à son très riche passé, curieux, même, de la profusion de ses rues et autres monuments mémoriels.

Nul n'oubliera non plus votre rôle dans l'organisation de l'Expo nationale ou, plus ponctuellement, dans les organisations de type sportif, comme le Tour de France, parfois, et le Tour de Romandie, très souvent.

Nul n'oubliera enfin, l'entregent dont vous avez fait preuve en lien avec les jumelages de la Ville de Neuchâtel avec Besançon, Aarau et Sansepolcro. Il nous fallait, dans ce cadre, un vrai diplomate et, le plus naturellement du monde, vous l'avez été.

Mais un chancelier n'est pas seulement une mémoire, c'est aussi un coordinateur, un chef de cabinet, l'organisateur et le facilitateur de l'action du collège gouvernemental. Cette tâche aussi, Monsieur le Chancelier, vous l'avez remplie avec autant de disponibilité que de discret talent.

Nous saisissons aussi, au nom du Conseil communal, l'occasion de remercier toute l'équipe de la Chancellerie, dont les membres qui sont souvent dans l'enceinte de notre Conseil général ont déjà été nommés.

Créer pour nous toutes et tous les conditions favorables à la prise de décisions, accompagner aussi le Conseil communal dans les représentations extérieures de la Ville, bref, défendre et illustrer cette ville que vous aimez tant a été, je crois, l'une des missions que vous vous êtes assignée et que vous avez remplie avec diligence et doigté.

Paradoxalement, c'est probablement là aussi l'un des motifs de votre départ aujourd'hui. Vous le dites volontiers : « La nouvelle commune doit pouvoir lancer l'aventure de sa fusion avec des forces vives ». Servir et disparaître, en somme. Et, là encore, vous avez cependant choisi, une fois de plus, de demeurer, disponible, discret et diplomate, afin de soutenir les nouvelles autorités et la personne qui vous remplacera dans la mise en œuvre initiale de la fusion.

Monsieur le Chancelier, vous qui êtes le garant du protocole – quand bien même vous avez un peu lâché la bride ces dernières années – permettez-moi en ce jour d'y renoncer exceptionnellement et de vous dire, en mon nom, mais *surtout*, au nom de toute la commune, de chacune de ses citoyennes et chacun de ses citoyens : merci Rémy, merci pour ce travail, merci pour la commune qui naîtra en janvier. Merci – surtout et avant tout – pour notre ville, cette belle cité millénaire.

Et maintenant, ce chancelier 3D, cher Rémy, va céder la place à un homme 4D : la quatrième dimension va s'ouvrir à toi, cher Rémy, celle de la liberté, de la créativité, de l'inspiration, des arts et de l'esprit. Le temps s'ouvre à toi, cher Rémy, pour poursuivre l'instruction de ton dossier. Merci.

[Ndlr : hommage ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Le président, **M. Alexandre Brodard**, introduit l'allocution de Rémy Voirol :

- Alors cette fois, et pour la première fois en bientôt trente ans de Conseil général, Monsieur le Chancelier, vous avez la parole.

M. Rémy Voirol, chancelier, déclare :

- J'ai servi les institutions toute ma vie. Jean Monnet le soulignait déjà : « Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions ». J'aurai duré vingt-huit ans... Et il ne sert à rien de dire que j'ai fait de mon mieux. En revanche, je crois cependant pouvoir affirmer que j'ai réussi à faire le nécessaire.

Il s'agit donc de la dernière séance du Conseil général à laquelle j'assiste en qualité de chancelier. C'est tout à la fois une grande première et pour deux raisons. C'est la première fois, en effet, que l'occasion m'est donnée de prendre la parole lors d'une séance de votre Autorité. Protocole oblige, on l'a dit. Ce même règlement qui précise que la parole ne doit être adressée qu'au président, à l'assemblée ou au Conseil communal. Je ferai donc « trois pierres d'un coup », si vous le voulez bien, avec un petit clin d'œil aux autorités cantonales qui nous accueillent au Château, coiffé d'un drapeau rouge, afin de lutter contre les effets – dévastateurs, eux – de ce vilain virus.

J'ai, en second lieu, essayé de garder la neutralité qui s'impose – gage de pertinence, selon moi – dans le cadre de cette fonction, reconnue, certes, mais surtout méconnue. Et voici qu'aujourd'hui c'est le groupe Vert/libéraux/PDC qui prend congé de moi. Bien pacifiquement, Dieu merci, mais je reste persuadé que cette étiquette sera difficile à décoller. Mais rassurez-vous, Madame la Cheffe de groupe, je sais qu'il s'agit d'une mission de circonstance et vous remercie de vous y coller aussi. Merci surtout de vos propos.

Aujourd'hui, je suis venu vous dire que je m'en vais. Et les larmes n'y pourront rien changer, comme le disait Verlaine au vent mauvais, je suis venu vous dire que je m'en vais... Mais je suis surtout venu vous dire le plaisir que j'ai eu et que les relations humaines que j'ai pu développer durant toutes ces années m'ont particulièrement marqué. Touché, même... Comme les propos que je viens d'entendre, d'ailleurs.

J'ai passablement... tout... trop... donné, sacrifié à l'accomplissement de ce mandat et il est temps de passer à autre chose et de penser un peu à moi.

Je suis venu vous dire aussi combien il est important de ne pas sous-estimer l'impact de vos décisions, de vos choix et de vos propos, qui nécessitent cohérence, efficacité et reconnaissance, seuls gages de la

crédibilité des institutions. Nous le savons tous, la mission n'est pas facile. Sachez, dans ce cadre, prendre conscience que l'administration vous soutient et qu'elle possède un réservoir impressionnant de compétences, d'hommes et de femmes dévoués, intègres et à vos côtés. Soyez-en dignes, l'une et l'autre. Parlons, dès lors, d'une seule voix, les quatre langues nationales : 1) direct, 2) franche, 3) sincère et, pourquoi pas 4) avec un peu d'humour.

Je suis venu vous dire également l'importance d'une chancellerie dans vos travaux, dans le suivi de ceux-ci et l'engagement que cela nécessite pour répondre aux attentes politiques, administratives et – je viens de l'entendre – techniques, de toute nature. Ainsi, je me fais un devoir de partager les propos, surtout les bons – je ne crois pas en avoir entendu d'autres – tenus à mon égard avec les hommes et les femmes qui m'assistent au quotidien au sein de la Chancellerie, auxquels j'adresse toute mon amitié et ma gratitude, et sans lesquels vous auriez certainement dû modifier les adjectifs utilisés.

Enfin, je suis venu vous dire merci. Merci de votre confiance et de votre soutien. J'en ferai de même, en temps et lieu, aux serviteurs de l'administration, au Conseil communal, à la Chancellerie – ancienne et bientôt nouvelle – à mes amis et, surtout, à mes filles et à mes proches, pour leur appui et leur compréhension.

J'ai eu, au travers de mes relations associatives, le privilège de donner une certaine couleur à Neuchâtel, de défendre un esprit d'ouverture et de délivrer une carte de visite empathique de ma ville de cœur, et de vivre de nombreux événements durant ma carrière professionnelle. Citons, en particulier : un Millénaire, une Exposition nationale, deux jumelages, un président de la Confédération issu de notre ville, une Alliance internationale et de nombreuses réceptions – cantonales et fédérales – qui font le rayonnement de notre ville et de notre région. Je le répète à l'envi, comme si l'histoire m'avait attendu...

Mais je suis finalement venu vous dire mon optimisme pour les premiers pas et le succès de cette fusion qui nous attend. Saisissez toutes les opportunités pour écrire une nouvelle page du « Livre blanc » de Neuchâtel. Je vous laisse poursuivre l'instruction de vos dossiers, je clos le mien. Merci de vos propos et de votre attention.

[Ndlr : discours ponctué des acclamations de l'assemblée.]

M. Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, déclare :

- Monsieur le Président, cher Alexandre, le protocole étant définitivement ébranlé ce soir... Présider un Parlement n'est jamais chose aisée. Le faire en pleine pandémie est, au surplus, une gageure peu commune. Assumer

cette mission pour la dernière fois dans cette composition communale et géographique me paraît relever du défi. Et faire tout cela pendant dix-huit mois au lieu de douze frise l'exploit ! Eh bien, malgré tout, Monsieur le Président, malgré ces périls et ces écueils inédits d'une année présidentielle inouïe, je trouve que vous avez bonne mine !

Je ne sais plus quelle autorité politique disait qu'en Suisse un président de Parlement était quelqu'un, je cite, « (...) qui reste assis et qui réfléchit... enfin, qui reste assis surtout ». L'impertinence de la saillie ne manque pas de drôlerie, mais elle est particulièrement fautive, en cette année 2020, avec notre président.

Les virus et les fusions auront, ensemble, conspiré à rendre l'exercice de votre présidence aussi créative que compliquée. Il a fallu changer de salle, animer des délibérations derrière des parois de plexiglas, prévoir et organiser la publicité des débats par vidéo, reprendre pied dans ce Château de Neuchâtel, où s'exerce, d'habitude, le pouvoir régalien cantonal.

Malgré tout cela, malgré ces péripéties inédites dans l'histoire du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, c'est toujours avec la même fermeté souriante que vous avez su animer les séances de notre Parlement.

L'adage très en vogue dans les milieux non juridiques – cela se comprend – dit qu'il est toujours plus facile d'apprendre le droit à un homme de bon sens, que le bon sens à un homme de droit. Il faut reconnaître qu'avec vous, Monsieur le Président, l'adage a trouvé, un peu, ses limites.

Mes quatre collègues et moi-même avons pu apprécier, tout au long de ces dix-huit mois, votre tranquille assurance, le bon sens de votre direction et la ferme résolution de votre présidence. En ces temps troublés, vous avez su illustrer, avec talent, la permanence et la stabilité de nos institutions. Pour ce motif, pour la sérénité et la confiante rigueur que vous avez toujours conservées aux discussions de notre Législatif, au nom du Conseil communal, je voudrais vous en remercier.

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, au nom du Conseil communal, je tiens aussi à vous exprimer, à toutes et à tous, notre reconnaissance et nos remerciements pour votre engagement important en faveur de la collectivité publique, pour votre collaboration constructive au fil des années.

Votre implication, comme élus du peuple au Conseil général, contribue démocratiquement au développement et au devenir collectif de la ville de Neuchâtel, de ses habitantes et habitants, ainsi que de toute la région neuchâteloise.

Ma reconnaissance et ma gratitude vont naturellement aussi à chacune et chacun de mes très estimés collègues du Conseil communal, qui ont œuvré avec conviction, détermination et en ne ménageant ni leur temps ni leur disponibilité, en faveur de notre cité et de sa population – population d'une grande diversité humaine – en faveur aussi de la biodiversité et de la préservation de son environnement naturel, ainsi que de son riche patrimoine historique et culturel.

Cet engagement de chacune et chacun des membres du Conseil général et du Conseil communal – qu'il se poursuive dans nos instances officielles ou d'une autre manière lors de la prochaine législature – a un sens civique profond pour le bien commun de notre communauté humaine. Merci de ne pas perdre cette flamme et de poursuivre, quoi qu'il en soit, votre engagement.

La médaille qui est remise, ce soir, à chacune et chacun d'entre vous exprime, en toute sobre simplicité, notre immense reconnaissance. Et la bouteille de vin que vous voudrez bien prendre en partant tempère un peu cette sobriété.

Avec la séance de ce soir – la dernière de l'ancienne législature, la dernière de l'ancienne commune de Neuchâtel, la dernière, enfin, de cette étrange année – ce sont 170 ans d'histoire qui s'achèvent.

Dans quelques semaines à peine, le jour se lèvera sur une commune fusionnée, qui aura pour charge de veiller à la concorde et au bien-être de quelque 45'000 habitants et habitantes. Pour autant, la tâche de ce Parlement et du Conseil communal ne changera pas. Il s'agira de se préoccuper du bien-être de chaque citoyenne et chaque citoyen, de façon solidaire et responsable envers les générations futures et envers notre environnement naturel.

C'est là, je crois, l'honneur – la noblesse, même – de la politique : donner à toutes et à tous une place, sa place, au sein de notre société, dans le respect de la dignité humaine. Ce défi, dans la réunion des populations des quatre communes désormais fusionnées, il faudra le relever dès le 1^{er} janvier prochain.

Monsieur le Président, je ne doute pas qu'à votre place retrouvée de simple conseiller général – le droit à la parole repris, cette fois – vous veillerez, avec la rigueur qui vous caractérise, à remplir encore et toujours cette mission essentielle : la défense et le renforcement du bien commun, par son égal accès à chacune et chacun.

Une page se tourne, ce soir, un chapitre de l'histoire de notre commune s'achève. Indéniablement, ce chapitre s'achève par ces simples mots : merci Monsieur le Président, *vielen Dank* Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, *grazie mille* chères et

cher collègues du Conseil communal. Vous avez toutes et tous bien mérité de notre commune, vous avez bien mérité de la ville de Neuchâtel. D'une manière ou d'une autre, à bientôt pour de nouvelles aventures.

[Ndlr : hommage ponctué des acclamations de l'assemblée.]

M. Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, reprend :

- Et comme cadeau, rien de mieux que les Pavés – révolutionnaires – du Château...

Le président, **M. Alexandre Brodard**, déclare :

- Merci beaucoup pour ce cadeau et pour vos mots, Monsieur le Président du Conseil communal.

Comme il n'est pas encore 22h00, vous savez qu'il est de coutume que le président sortant, au moment de quitter sa fonction, prononce un discours – ou, du moins, quelques mots – d'adieu. Vous n'y couperez pas...

La législature qui se termine restera – comme je l'ai dit en introduction de séance – la dernière de la Ville de Neuchâtel dans ses frontières actuelles. La dernière depuis 91 ans, soit depuis le 1^{er} janvier 1930 et la fusion avec le magnifique village de La Coudre. Fusion qui, faut-il le rappeler, a donné naissance à la plus belle ville de Suisse, Neuchâtel.

Et mon année de présidence – ou, plus précisément, mon année et demie de présidence – vient clore cette dernière législature. Durant ces dix-huit mois, j'ai tenté de me montrer le plus digne possible de la fonction de président de votre Autorité, que ce soit lors des séances en plénum, des séances du Bureau du Conseil général ou lorsque j'ai eu la chance – rare vu les circonstances que nous vivons – de représenter les autorités communales et la Ville de Neuchâtel.

Cela a été un immense plaisir et un grand honneur pour moi de diriger vos débats, et je vous remercie encore une fois de la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant à cette fonction. J'espère du fond du cœur avoir été à la hauteur de vos attentes.

Si cela a été un plaisir pour moi, c'est en grande partie grâce à vous tous – Mesdames et Messieurs les Conseillères générales et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux – vous qui exercez vos fonctions dans le respect des institutions et des règlements, mais, surtout, dans le respect de l'autre.

Je peux en effet le dire avec fierté : à Neuchâtel, on peut débattre en politique des sujets les plus importants, les plus graves, avec des divergences d'opinion les plus complètes, dans la dignité et le respect de ses adversaires politiques. L'ambiance positive et constructive qui règne

Séance du Conseil général - Lundi 7 décembre 2020

actuellement au Conseil général m'a permis de profiter de chaque instant de ma présidence, sans craindre de débordements, sans avoir à intervenir pour faire la police d'audience. Et je vous en sais gré.

Avant de terminer, je souhaiterais, bien sûr, encore remercier vivement tous les membres de l'administration qui rendent nos séances possibles et, notamment, les membres de la Chancellerie communale, qui œuvrent pour le Conseil général. Ils n'ont pas été épargnés cette année, notamment avec les changements de calendrier de dernière minute en lien avec la pandémie, l'introduction rendue nécessaire des séances de commissions par visioconférence et le déménagement du Conseil général dans la salle du Grand Conseil.

Il faut relever que le travail du président est immensément facilité par celui, méticuleux, des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie, leur grand professionnalisme et leur grande disponibilité. Et il est rendu très agréable par leur infinie gentillesse. Cela a été un véritable plaisir de vous côtoyer si souvent cette année, Monsieur Christian Dégerine, ici présent, Madame Evelyne Zehr, bien sûr – que je salue par caméra interposée – et dont le travail est simplement *irréprochable*, ainsi que Monsieur Rémy Voirol, auquel je souhaite une retraite aussi belle que sa carrière en Ville de Neuchâtel fut brillante.

Une page se tourne aujourd'hui pour la Ville de Neuchâtel, une nouvelle s'ouvre, prometteuse, celle de la commune fusionnée de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin. J'émet le vœu ferme qu'elle soit radieuse et je me réjouis de pouvoir y contribuer au sein du futur Conseil général, sous votre présidence à vous, Madame Hofer-Carbonnier.

Ce n'est pas sans émotion que je clos à présent à la fois notre séance et la législature. Je vous souhaite une bonne semaine et de joyeuses fêtes de Noël à toutes et à tous.

[Ndlr : discours ponctué des acclamations de l'assemblée.]

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol